

LES ANNONCES

SAMEDI 6 MAI 2023 - 1,50 €
N°4061

LANDAISES

OLIVIER
JANSON
Procureur de
la République de
Mont-de-Marsan



ENTREPRISE
Des « Feve » pour faire
pousser les agriculteurs

TOURISME
Surfer sur la
Seignosse Attitude

**L'ŒIL DES
EXPERTS**
Société civile
immobilière
et transmission
patrimoniale

PALAIS DE JUSTICE
DU MOYEN ÂGE
À LA **MODERNITÉ**

LE MÉDIA DES DÉCIDEURS LANDAIS - annonces-landaises.com



THERMALISME ZÉRO PLASTIQUE POUR THERMES ADOUR

Les six établissements thermaux dacquois et saint-paulois du groupe Thermes Adour font disparaître, dès ce mois-ci, de leurs espaces de soins les 170 tonnes de films plastiques utilisés pour dispenser les massages et applications de boues. Ils sont remplacés par des films en fécule de pomme de terre, mis au point en partenariat avec les équipes du groupe landais par l'entreprise O'Mineral à Brest. En plus de garantir l'efficacité des soins, la matière s'avère « douce au toucher, presque soyeuse et moins froide », selon les curistes qui l'ont testée.

TOURISME L'APPLI « BIENVENUE ICI »

Parce que savoir livrer aux visiteurs les petits secrets du territoire constitue un atout de poids dans la qualité de l'accueil, l'office de tourisme intercommunal Landes Atlantique Sud offre à ses partenaires et à leurs équipes (employés, saisonniers, stagiaires), un parcours de micro-formation via l'application « Bienvenue ici ». Pratique et ludique, elle propose de faire le tour, en 10 minutes par jour, des activités insolites et spots incontournables, d'un large éventail d'informations utiles et autres trucs et astuces. Avec un quiz à la clé et des cadeaux à gagner.

www.landesatlantiquesud.com/espace-pro/bienvenue-ici/



COUP DE BUZZ

© D.R.



CONCERTS BENQUET SORT SON ATOUT CŒURS

À Benquet, à l'approche de l'Ascension, depuis plus de 20 ans, les quelque 200 bénévoles, issus des associations locales fédérées autour de l'événement, s'activent pour préparer le festival Atout Cœurs. À l'affiche du 16 au 19 mai, sur la scène de la Bodega ou sous le grand chapiteau : musique classique, pop, rap, rock, jazz manouche, chansons à texte... Avec en point d'orgue, le 19, Jenifer qui fait son retour sur scène avec son nouvel album « N°9 ».

www.communedebenquet.com

4

SOMMAIRE



4 INTERVIEW

Palais de justice : du Moyen Âge à la modernité
Olivier Janson, procureur de la République de Mont-de-Marsan

10 REPRISE D'ENTREPRISE À LA LOUPE

Des « Feve » pour faire pousser les agriculteurs

14 ACTU LANDES

Changer d'horizon avec le Conseil en évolution professionnelle

16 ACTU LANDES

Tourisme : surfer sur la Seignosse Attitude

18 ACTU LANDES

Point d'étape sur la stratégie énergétique des Landes

20 ON EN PARLE

24 L'ŒIL DES EXPERTS

Société civile immobilière et transmission patrimoniale

27 SOCIAL

Barème des indemnités kilométriques 2023

28 ANNONCES LÉGALES

VENTES AU TRIBUNAL
APPELS D'OFFRES
AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES
VIE DES SOCIÉTÉS
MANDATAIRES JUDICIAIRES

35 TENDANCES BOURSE

36 QUOI DE NEUF ?

Le retour des Pedraza des Yeltes à Dax



Hebdomadaire créé en 1944 - Édité par COMPO-ECHOS SARL au capital de 50 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège 33000 Bordeaux - Bureaux landais : 12 rue du IV-Septembre 40000 Mont-de-Marsan - Tél : 05 58 45 03 03 - mail : contact@annonces-landaises.com - 120 av. Georges-Clemenceau 40100 Dax
• Président honoraire : Jean-Louis **DUMOLIA** • Directeur de publication : Guillaume **LALAU** • Directeur délégué : Nicolas **THOMASSET** • Rédactrice en chef : Nelly **BÉTAILLE** - 07 85 39 51 22 - n.betaille@annonces-landaises.com • Rédaction : Julie **DUCOURAU**, Cécile **AGUSTI**, Hubert **RAFFINI**, Anne **TAUTOU**, Isabelle **TRANCOEN**, Christine **LAMAISSON** • Direction artistique : David **PEYS** • Maquettistes : Noëllie **SANZ**, Sarah **ALBERT**, Cyrielle **MICHAUD** & Raphaëlle **MOURET** • Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie **BROUTTIER** • Webmarketing : Cyrielle **MORFEA** • Assistante communication digitale : Magalie **RICCETTI** • Service annonces légales et abonnements : Liliane **DORRER** • Service commercial marchés publics : Cathy **DARTHENUCCQ** - 06 12 98 21 75 - marchespublics@annonces-landaises.com • Service commercial annonces légales : Christophe **CLERTEAU** - c.clerteau@annonces-landaises.com • Publicité : Guillaume **LALAU** et Christine **SABOURIN** - 05 56 52 32 13 - publicite@echos-judiciaires.com • Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO** • Responsable comptable : Florence **MANOEUVRIER** • Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU** • Dépôt légal à parution hebdomadaire • Parution le samedi
• Impression : **ROTIMPRES** Carrer del Pla de l'Estany, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne • Routage : SUD MAILING • Commission paritaire n° 0623 1 83288 • ISSN 1270-704X • Prix de vente : 1,50 € • Abonnement annuel : 40 € • Membre de RésoHebdoEco



« Le plus important à mes yeux, c'est d'avoir la culture du doute, l'envie de comprendre et une sorte de goût des autres »

**OLIVIER
JANSON**

Procureur de
la République de
Mont-de-Marsan

PALAIS DE JUSTICE DU MOYEN ÂGE, À LA MODERNITÉ

Procureur de la République à Mont-de-Marsan depuis six ans, Olivier Janson a connu l'avant et l'après-construction du nouveau palais de justice. Il se dit « raisonnablement optimiste » sur les moyens qui seront accordés à la justice. Rencontre.

Propos recueillis par Hubert RAFFINI

Les Annonces Landaises : Quel a été votre itinéraire pour devenir procureur de la République ?

O. J. : Étant issu d'une famille de fonctionnaires et d'une lignée de cheminots, je me suis orienté vers la fonction publique. J'étais plutôt littéraire, alors j'ai fait une année d'hypokhâgne (au lycée... Janson de Sailly), puis Sciences Po Paris, et c'est lors d'un stage au tribunal de Nanterre que j'ai trouvé ma voie en découvrant la justice et en appréhendant concrètement son rôle d'instance de régulation des conflits. L'idée de rendre la justice - dans toutes les acceptions du terme - me correspondait bien. J'ai donc passé le concours d'entrée à l'ENM (École nationale de la magistrature) de Bordeaux en 1996.

LAL : Un concours qui s'adresse aux premiers de la classe ?

O. J. : Je n'en suis pas le meilleur exemple. Je réussissais bien dans les matières qui m'attiraient, mais

beaucoup moins dans les autres... Il faut certes de très bonnes connaissances juridiques, mais ce qui est le plus important à mes yeux, c'est d'avoir la culture du doute, l'envie de comprendre et une sorte de goût des autres.

LAL : Vous êtes magistrat depuis 25 ans. Quels ont été vos différents postes ?

O. J. : J'ai débuté ma carrière en 1998 comme juge d'instruction dans le Pas-de-Calais. De 2003 à 2008, j'ai été juge des enfants à Mont-de-Marsan. J'ai ensuite été nommé au parquet de Bayonne jusqu'en 2017. Et depuis - à croire que je m'y trouve bien -, je suis revenu à la préfecture des Landes.

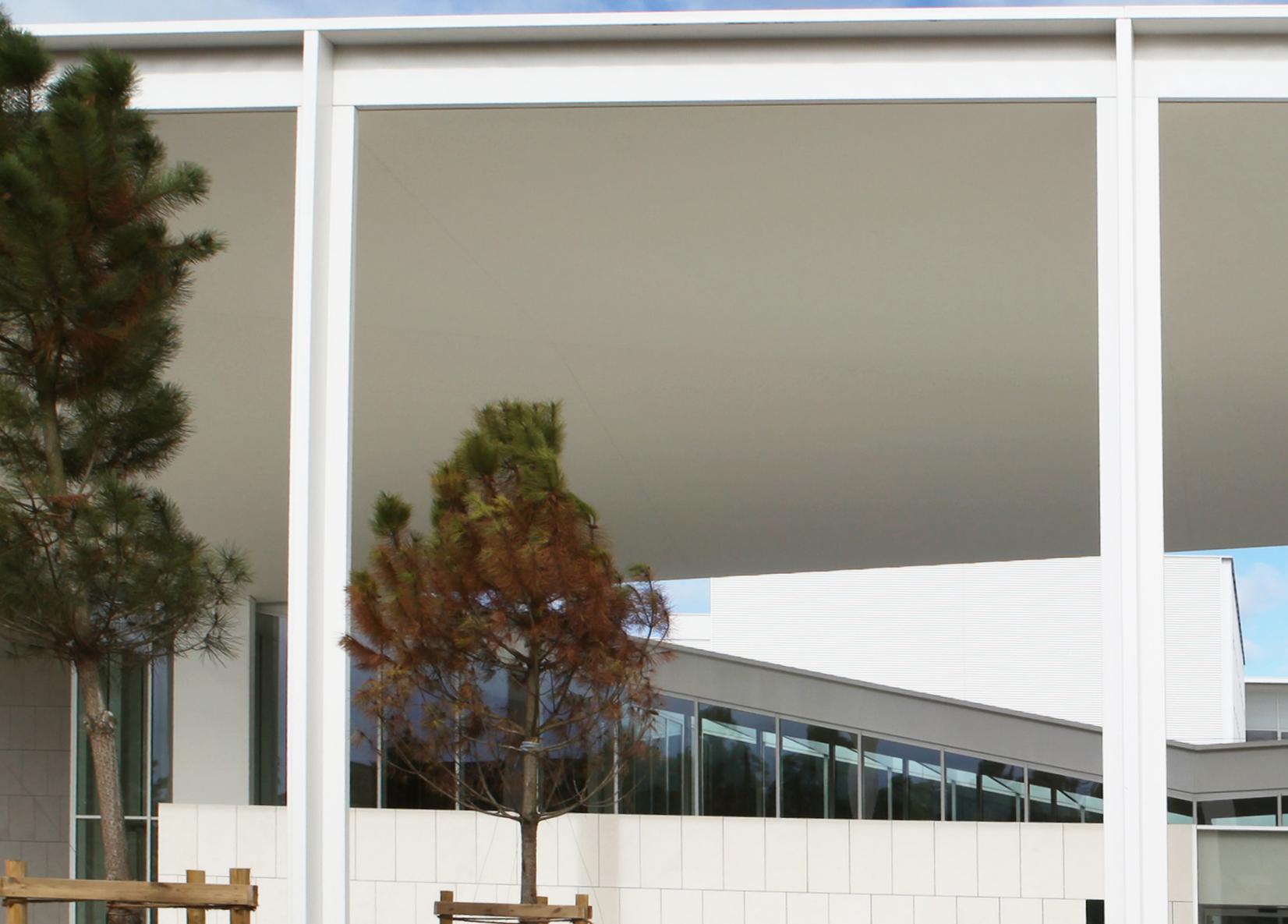
LAL : Qu'est-ce qui vous plaît particulièrement dans la fonction de procureur de la République ?

O. J. : Mes collègues et moi avons la chance d'exercer un métier dont l'utilité est immédiatement palpable. Nous sommes

conscients de l'importance des attentes des concitoyens. C'est très motivant et responsabilisant. La fonction est très diverse et laisse place à la créativité. Ici, je peux m'appuyer sur un tissu partenarial très riche avec des associations, un barreau et des collectivités très engagés. Cela permet de faire évoluer les choses en adaptant l'action du parquet aux spécificités du ressort. Plus généralement, représenter le ministère public près le tribunal judiciaire est une mission qui vous honore et vous oblige.

LAL : Comment se déroule la journée d'un procureur de la République ?

O. J. : Il n'y a pas d'agenda type, pas deux journées qui se ressemblent, mais toutes sont bien remplies. Il faut vraiment avoir la santé.



« J'ai la chance de pouvoir m'appuyer sur **un tissu partenarial très riche** avec des **associations**, un **barreau** et des **collectivités très engagés** »

Mon bureau est une sorte de carrefour et les thèmes que j'aborde chaque jour sont éclectiques. J'ai le sentiment d'avoir en fait deux métiers. Le premier consiste à organiser la conduite des enquêtes judiciaires par la police et la gendarmerie et à mettre en place une poli-

tique partenariale globale, ce qui suppose des contacts quotidiens avec nos principaux partenaires dont la préfecture, les associations d'aide aux victimes, les médecins légistes, le conseil départemental, de multiples administrations spécialisées... Mon second métier consiste,

comme mes collègues du parquet, à aller aux audiences, à suivre des dossiers particuliers, à assurer une permanence et à me déplacer parfois sur les scènes de crimes ou de délits graves. J'ai la chance d'être entouré d'une équipe constituée de magistrats, greffiers, contrac-



PALAIS DE JUSTICE
MONT DE MARSAN

« Sur ce **ressort**
essentiellement rural, assez peu
criminogène, il n'y a **pas de zone de non-droit**
et **l'action judiciaire y a du sens** »

ooo

Le nouveau palais de justice « n'a pas révolutionné notre pratique au quotidien, mais a rendu tout plus aisé »

© H.R.

tuels, agents qui, même s'ils sont souvent épuisés, sont conscients de leurs responsabilités, prennent leur tâche à cœur et restent mobilisés. Cette dynamique est primordiale.

LAL : Quelles sont les particularités du ressort de Mont-de-Marsan ?

O. J. : Le ressort est essentiellement rural, assez peu criminogène. Il n'y a pas de zone de non-droit et l'action judiciaire y a du sens. Le ressort compte 200 000 habitants. Le parquet reçoit près de 13 000 procédures par an, qui correspondent à des faits d'atteintes aux biens et aux personnes et à des trafics locaux ou de transit, avec un pic de 40 % pendant la période estivale. Pour les traiter, il n'y a que cinq magistrats et une quinzaine de greffiers.

LAL : Concernant les moyens humains, lors de l'audience solennelle de rentrée, vous vous êtes dit « raisonnablement optimiste »...

O. J. : J'ai bien dit « raisonnablement ». Je ne perds pas de vue que depuis l'époque d'Honoré de Balzac, le nombre de magistrats n'a que très peu évolué (de 7 500 à 9 000), alors que les attentes en matière de justice ont été multipliées, avec notamment l'apparition de nombreux contentieux qui n'existaient pas. En réalité, pour mettre un terme à « la clochardisation de l'institution judiciaire », évoquée en 2016 par Jean-Jacques Urvoas, le garde des Sceaux de l'époque, il faudrait multiplier le nombre de magistrats par deux. Je parle cependant d'optimisme,

« La notion d'équipe autour du magistrat fait son chemin »

car il semble que la situation a, depuis peu, été prise en compte. Le budget de la justice atteindra les 10 milliards d'euros d'ici la fin du quinquennat actuel et la notion d'équipe autour du magistrat fait son chemin. Un nouveau corps d'attachés de justice est en cours de constitution. Des juristes assistants et des chargés de mission nous secondent déjà pour faire avancer les dossiers de justice de proximité, les relations avec les collectivités, et être le plus efficace possible dans la lutte contre les violences intrafamiliales. Les annonces de recrutement de magistrats constituent une avancée attendue, même si, au rythme annoncé, il faudra des décennies pour rattraper les retards accumulés.

LAL : Le nouveau palais de justice, inauguré il y a un an et demi, à Mont-de-Marsan, contribue-t-il à améliorer les conditions d'exercice de la justice ?

O. J. : « Nous sommes passés du Moyen Âge à la modernité. » L'expression n'est pas de moi, mais je la trouve très juste. C'est une réussite architecturale incontestable. C'est également le cas en termes de fonctionnalité au quotidien. Les justiciables sont accueillis au rez-de-chaussée où se tiennent toutes les audiences. Aux étages, les services ont été organisés pour assurer un maximum de cohérence dans le traitement des dossiers. Nous avons particulièrement travaillé le sujet avec le président du tribunal,

Guillaume Cotelle, et la directrice de greffe, Laetitia Chanuc. Je ne connais pas d'utilisateur qui ne se félicite de ce nouvel outil. Il n'a pas révolutionné notre pratique au quotidien, mais a rendu tout plus aisé.

LAL : Mont-de-Marsan est aujourd'hui une juridiction de pointe en matière numérique ?

O. J. : La PPN (procédure pénale numérique) est en route. L'objectif est la dématérialisation complète de la chaîne pénale d'ici 2027. Les procédures établies par les services de police et de gendarmerie commencent déjà à être créées nativement en numérique. L'original n'est plus le papier, mais le numérique. Notre bureau d'ordre, tour de contrôle par laquelle passent toutes les affaires, est déjà en phase d'expérimentation et bientôt tous les services pénaux. Il y aura gain de place, mais surtout un gain de temps.

LAL : Les délais de réponse pénale restent une de vos priorités ?

O. J. : C'est une attente légitime des citoyens. Pour cela, nous avons privilégié la procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC). Cette procédure permet de juger rapidement l'auteur d'une infraction reconnue. Le procureur propose une peine. Si la peine est acceptée par l'auteur des faits, l'affaire est transmise au juge pour approbation. Cela permet de moins saisir le tribunal en formation « classique »

« Avec le conseil départemental, nous souhaitons renforcer la lutte contre les violences faites aux mineurs »

et de dégager du temps pour le contentieux civil dont le traitement est également primordial.

LAL : Sur quelle thématique de politique pénale travaillez-vous en ce moment ?

O. J. : En lien avec le conseil départemental, dont c'est l'une des prio-

rités, nous souhaitons renforcer la lutte contre les violences faites aux mineurs. L'engagement partenarial exemplaire en matière de lutte contre les violences intrafamiliales doit nous servir de modèle. Nous voulons accélérer les enquêtes pénales concernant ces faits.



DES « FEVE » POUR FAIRE POUSSER LES AGRICULTEURS



Vivian et Julie Santos viennent de reprendre la ferme du Trey, à Parleboscq, grâce à Fermes en vie (Fève), une entreprise bordelaise qui rachète, via l'épargne citoyenne, des exploitations à des agriculteurs en fin de carrière pour les louer, avec option d'achat, à des repreneurs motivés par l'agroécologie.

Par Julie DUCOURAU

Les créateurs de Fermes en vie



La signature a eu lieu chez le notaire le 28 février, et dès le 1^{er} mars, ils étaient aux champs sur cette enclave landaise dans le département du Gers. À Parleboscq, Vivian et Julie Santos qui se sont rencontrés au lycée agricole de Cahors (Lot), ont enfin trouvé leur perle rare, après quatre tentatives de reprise avortées en trois ans, jusqu'à l'Aveyron. Des cédants finalement pas prêts à laisser leur exploitation hors cadre familial, un agriculteur qui a profité de leur investissement humain avant de se rétracter, des exploitations trop onéreuses, un refus d'installation pour n'être pas du coin... Les natifs de Montauban (Tarn-et-Garonne) n'ont pas lâché prise.

N'INVESTIR QUE DANS LE MATÉRIEL AGRICOLE

En trouvant l'annonce de la ferme du Trey via la Safer (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural), les voilà renvoyés sur le site internet de Fermes en vie (Feve). « J'ai tout de suite accroché au principe et on s'est dit : « On tente le tout pour le tout » », se rappelle Vivian Santos qui a toujours baigné dans le milieu agricole à la ferme de ses grands-parents en Haute-Garonne, des métayers qui élevaient des bovins pour leur patron, sans donc de possibilité de reprise familiale.

« Via l'école d'agriculture et mes stages, je me suis rendu compte que c'était quasi-impossible de reprendre si on n'était pas fils d'agriculteur. » Il se recycle alors comme technicien semencier, technico-commercial en tracteurs et moissonneuses, puis commercial chez un assureur d'exploitations agricoles, en continuant à prospecter pour des reprises : « J'ai toujours eu ça dans un coin de ma tête ! »

LE PRINCIPE DES FERMES EN VIE (FEVE)

En 2021, Simon Bestel, Marc Baty (ingénieurs agronomes) et Vincent Kraus (ingénieur) ont créé, à Bordeaux, une foncière qui achète les fermes (minimum 30 hectares) pour ensuite les louer à des porteurs de projet qui s'engagent dans une démarche agroécologique. En 20 mois, sept reprises ont ainsi été soutenues, dont cinq en Nouvelle-Aquitaine, une en Occitanie et une en Normandie. Objectif cette année : financer une douzaine de projets, en achetant les terres et les murs.

La structure juridique (11 personnes y travaillent, bientôt 12) est financée par des particuliers qui peuvent investir à partir de 500 euros et jusqu'à des centaines de milliers d'euros chacun. À ce jour, il y a environ 700 souscripteurs - quasiment que des Français et quelques Européens - pour 7 millions d'euros collectés (10 000 euros en moyenne, avec tout type de personnes et de gros écarts, certains ayant déposé 500 euros quand d'autres ont investi 200 000 euros). La valeur des parts des investisseurs est réévaluée chaque année, grâce aux loyers payés et à l'évolution du prix du foncier. L'entreprise ayant l'agrément économie sociale et solidaire (ESS), une réduction d'impôts de 25 % du montant investi est consentie.

www.feve.co/investir

Découvrir le réseau Feve lui a alors « tout simplifié », dit-il aujourd'hui, un an après leur premier contact. 48 heures après avoir posé sa candidature, un chef de projet l'a contacté : « Ils ont voulu mieux me connaître, mon parcours, mon expérience professionnelle, pour déterminer nos capacités à monter le dossier. » Une fois achevé le prévisionnel, il est passé en comité Fermes en vie, puis au travail avec les techniciens, la Safer, la chambre d'agriculture « en étroite collaboration avec Feve qui nous accompagne et nous appuie, en médiateur ». Un rôle de médiation très important aussi avec le cédant : « On a pu se regarder, s'écouter, avoir confiance les uns envers les autres et ainsi, au fur et à mesure, voir tout se concrétiser. »

Avec Feve, « on est comme en couple, un genre de mariage : ils sont garants de l'acquisition du foncier, du bâtiment d'exploitation et de la maison d'habitation, et nous du matériel agricole », explique-t-il.

DIVERSIFICATION DES CULTURES

Sur les 180 hectares jusque-là en monoculture maïs, le couple s'est engagé à diversifier les productions (maïs doux et pop-corn, tournesol, orge, colza, haricots verts, pommes de terre...) et arrêter le labour, tout en implantant en inter-cultures des couverts végétaux (trèfle, légumineuses...) de façon à améliorer la fertilité naturelle et mieux stocker carbone et eau dans les sols. « Le but est simple : diminuer au maximum les intrants et les postes énergivores (GNR) et optimiser l'eau sur l'exploitation », selon Vivian Santos, pas peu fier d'avoir réussi les débuts de son pari d'installation. Le nouveau locataire a sept ans pour faire ses preuves, et « la huitième année, si on le souhaite, on pourra activer l'option d'achat. Ça redonne espoir à tout type de candidat qui souhaite s'installer ».



« DES RISQUES DIVISÉS PAR QUATRE »

LES DIFFICULTÉS SURMONTÉES

« Avec Feve, on a réussi à réaliser un projet qui, sans eux, n'aurait jamais pu se faire. Pour nos débuts, on attend toujours une machine qu'on a commandée, le strip-till qui permet en un passage cinq actions et laisse les sols tranquilles. Comme la saison a commencé, je suis allé récupérer un engin d'occasion qu'on nous prête, j'ai dû retaper pas mal de choses dessus, mais on s'en sort ! »

L'INVESTISSEMENT

« Travailler avec Feve assouplit le montage financier. Les risques sont divisés par quatre sur une structure comme celle-là dans la mesure où ils prennent en charge les bâtiments et le foncier. Nous avons investi 500 000 euros sur toute la mécanisation de l'exploitation : irrigation, séchage, traction et travail au sol. La banque, le Crédit Agricole, nous a suivis sans problème, ils savent de quoi ils parlent, tout se passe sans ambiguïté. »



Installation en famille à Parleboscq

LES ANNONCES LANDAISES

annonces-landaises.com

Actualité économique
Vie des entreprises et des collectivités
Décryptages juridiques
Annonces légales - Ventes aux enchères

40€ TTC
magazine + site internet

ABONNEZ-VOUS !

52 numéros

Gagnez du temps !

ABONNEZ-VOUS EN LIGNE sur annonces-landaises.com

Paiement sécurisé



6 MOIS = 25 €

1 AN = 40 €

2 ANS = 59 €

Nom ou raison sociale _____

Activité _____

Adresse _____

Ville _____ code postal _____

Tél _____ email _____

Autre contact _____

Nombre d'abonnements souhaité _____

Contact : **Liliane Dorrer**

contact@annonces-landaises.com / 05 58 45 03 03

Pour les abonnements multiples, contactez notre service abonnement par mail

CHANGER D'HORIZON AVEC LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

L'augmentation constante de la fréquentation du Conseil en évolution professionnelle (CEP) depuis trois ans, dans les Landes comme ailleurs, confirme une tendance de fond sur la transformation du rapport au travail.

Par Nelly BÉTAILLE

En 2022, 1 512 actifs ont poussé les portes du Conseil en évolution professionnelle (CEP) dans les Landes, soit une augmentation de 20 % par rapport à 2021 de la fréquentation de ce service public* gratuit, ouvert en 2020 pour accompagner les salariés de droit privé et les indépendants dans leur projet professionnel.

69 % DE 25 - 44 ANS

Si le public accueilli se situe surtout en milieu de parcours professionnel (69 % ont entre 25 et 44 ans), « avec les réformes liées à l'allongement de vie au travail, nous recevrons probablement davantage de seniors qui souhaiteront gérer une fin de carrière qu'ils n'imaginaient pas si longue, dans le bâtiment notamment qui représente déjà 10 % des bénéficiaires », anticipe Cathy Bordis, manager du CEP sur les Landes, en charge de la professionnalisation des conseillers en Nouvelle-Aquitaine. Un public – à 62 % féminin en région – également issu dans les Landes, du commerce (28 %), de la santé et du social (17 %) et de l'industrie manufacturière (15 %). Avec encore sous les radars, le secteur de l'agriculture qui mériterait, selon la responsable landaise, d'être « davantage accompagné, dans la mesure où il connaît de profondes mutations avec le développement des multi-activités, entre production, transformation des produits, commerce en circuit court, et parfois, un emploi salarié en parallèle ».

75 % DE RECONVERSIONS RÉUSSIES

Néanmoins, tous secteurs confondus, le constat se révèle uniforme : la période Covid a généré une profonde réflexion sur la place du travail et la conciliation des temps. Beaucoup continuent à s'interroger sur leur avenir professionnel, songent parfois à changer de métier, d'entreprise ou à créer leur propre activité, avec en particulier le dispositif démission-reconversion qui permet de bénéficier d'un accompagnement et d'allocations chômage dans le cadre d'une création ou reprise d'entreprise. « Le rôle des conseillers territoriaux consiste d'abord à écouter, en toute confidentialité, la demande et à contribuer à consolider le projet. La personne a-t-elle le profil et les compétences pour se lancer dans l'entrepreneuriat ? A-t-elle besoin d'être orientée vers des spécialistes jusqu'à l'aboutissement du projet en termes statutaires, financiers et sur les aides dont elle peut bénéficier, l'étude de marché, la recherche de locaux ? » Et le dispositif semble fonctionner : « Les retours d'expérience de ceux et celles que nous avons accompagné(e)s depuis 2020 sont plutôt encourageants, avec 75 % de reconversions réussies. »

*Le CEP est délivré par le réseau EVA, mandaté par France Compétences, avec dans les Landes les agences de l'APEP (Association paritaire pour l'évolution professionnelle), la chambre de métiers et de l'artisanat et le CIBC Sud Aquitaine.

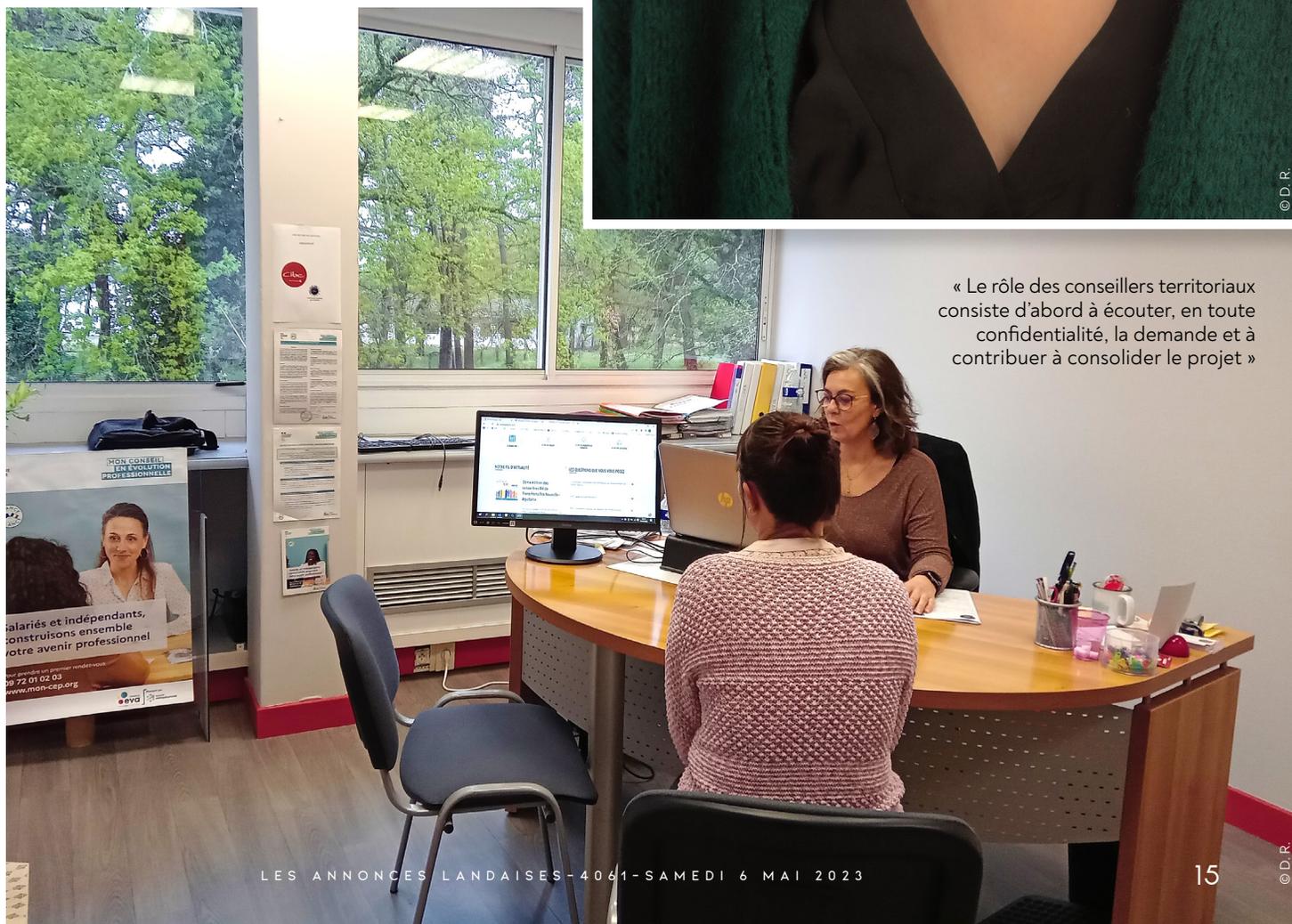
CEP LANDES PRATIQUE

Dans les Landes, le public peut être accueilli en distanciel ou en présentiel sur 12 sites (Aire-sur-l'Adour, Dax, Saint-Paul-lès-Dax, Mimizan, Biscarrosse, Montfort-en-Chalosse, Mont-de-Marsan, Morcenx, Peyrehorade, Roquefort, Soustons, Tarnos) par 10 conseillères en évolution professionnelle. « Avec une formation initiale entre bac + 2 et bac + 5, et trois à 15 ans d'expérience dans l'accompagnement des transitions professionnelles, elles connaissent bien le territoire et nos partenaires », souligne Cathy Bordis, manager du CEP sur les Landes. S'il est accessible à titre individuel, les bénéficiaires de l'accompagnement sont aussi orientés vers ce service public par Pôle emploi, les chambres consulaires, les services de santé des Landes ou la Carsat. Les entreprises peuvent également le solliciter pour une information sur le dispositif à l'ensemble du personnel ou aux cadres de la structure qui mènent les entretiens individuels ou professionnels.

Contact : 09 72 01 02 03
ou <https://mon-cep.org/>



CATHY BORDIS
Manager du CEP
sur les Landes



« Le rôle des conseillers territoriaux consiste d'abord à écouter, en toute confidentialité, la demande et à contribuer à consolider le projet »

TOURISME SURFER SUR LA SEIGNOSSE ATTITUDE

À Seignosse, l'augmentation de la fréquentation à la sortie des confinements a conforté l'office de tourisme et la commune dans leur stratégie de mener la station balnéaire sur le chemin de l'éco-destination.

Par Nelly BÉTAILLE



Avec 2 500 hectares de forêts, 500 hectares de zone naturelle protégée et 6 kilomètres de plages, « notre ADN c'est la nature. Pour nous, le tourisme écoresponsable s'impose comme une évidence pour assumer notre différence », affirme Joëlle Garat, directrice de l'office de tourisme (OT) de Seignosse. La démarche, initiée dès 2019 par l'OT et 12 de ses partenaires locaux avec l'adhésion à la charte du tourisme durable portée par le Pays Adour Landes Océanes, prend un nouveau relief à la sortie des confinements. « Ici, l'accueil est basé sur l'appartenance, l'hospitalité, la bienveillance et le partage, poursuit-elle. En 2020, avec l'afflux soudain, pendant quelques mois, de touristes qui avaient d'autres habitudes et pas forcément les codes, nous avons pris conscience que notre territoire est fragile, qu'il faut le préserver et que nous risquons un rejet du tourisme estival par des habitants au fort sentiment d'appartenance et très attachés à la tranquillité de leur ville. »

15 PRESTATAIRES ÉCO-LABELLISÉS

Campings, hôtels, restaurants, villages vacances, écoles de surf, loueurs de vélo... 12 prestataires touristiques seignossais sont aujourd'hui estampillés « Tourisme durable » par le Pays Adour Landes Océanes, trois sont engagés sur le programme de La Clé verte ou l'écolabel européen, et ils pourraient être 18 détenteurs d'un label environnemental d'ici la fin de l'année.



CAMPAGNE DE COMMUNICATION LOCALE

Comment composer avec ce constat pour un office de tourisme dont la mission est de promouvoir la station balnéaire ? « En accord avec la commune, nous avons choisi de limiter, au moins pendant quelques temps, nos opérations séduction au-delà du territoire, pour éviter la sur-fréquentation de la haute saison. » Un budget de communication de 15 000 euros reporté sur une campagne locale de sensibilisation aussi bien des locaux que des visiteurs, avec la création d'un logo et d'un slogan : « Seignosse Attitude – Je protège ce que j'aime ». « Il se décline sur les valeurs que nous aimons et que nous avons envie de partager » : aimer la plage, les étangs, la forêt, limiter ses déchets, recycler, réutiliser, réduire son empreinte carbone, la consommation d'eau et d'énergie, consommer local, respecter les lieux et les habitants... Autant d'invitations déroulées en mode positif sur 25 panneaux aux entrées des plages, au départ des sentiers, en forêt, au skatepark, sur les aires de pique-nique, sur 500 cabas offerts par la commune aux nouveaux habitants, 4 000 sachets de pain en tissu chez les boulangers, les fiches écogestes en vacances dans les brochures de l'office de tourisme et ses réseaux sociaux ou dans le journal municipal. En 2023, les messages continueront à être distillés sur 2 000 cendriers de plage et autres produits dérivés. Au programme également des animations pour sortir de la logique « tout plage », une gamme d'expériences nature : éco-marches, bains de forêt, visites guidées avec l'Office national des forêts... comme autant de prétextes à la pédagogie.

ASSOCIER LES PARTENAIRES LOCAUX

Si avec 2 millions de nuitées (soit + 10 % par rapport à 2019), la fréquentation touristique est quasiment revenue à « la normale » en 2022, la station balnéaire prolonge sa démarche. Prochaine étape, après la constitution d'un groupe de prestataires pilotes : inviter les 170 adhérents locaux de l'OT à participer à la diffusion des valeurs de la Seignosse Attitude.

SEIGNOSSE « CÔTÉ VERT »

« La Seignosse Attitude est essentielle pour préserver la ville et les espaces que nous aimons. Le message doit passer en douceur pour susciter l'adhésion sans cliver », estime Alexandre d'Incau, adjoint au maire de Seignosse, à la transition écologique. Avant de citer quelques actions menées par la commune pour préserver son « côté mer, côté vert » : installation de trois toilettes sèches, mise en œuvre des plages sans poubelles et réflexion en cours sur la régulation des douches de plage pour économiser l'eau, tri et gestion des déchets du marché, équipement en cendriers des « spots à mégots » (sorties de discothèques et de bars), création de deux jardins partagés que cultivent 80 Seignossais... « Et globalement, tous les projets d'aménagements en cours sont étudiés dans une perspective de développement durable. »



POINT D'ÉTAPE SUR LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE DES LANDES

L'objectif de la stratégie locale, définie en 2021, est de conduire le territoire landais à l'autonomie énergétique en 2033. Les avancées pour y arriver ont été détaillées lors du 2^e Forum transition énergétique à Mimizan, les 21 et 22 avril.

Par Julie DUCOURAU



Des ateliers de sensibilisation aux économies d'énergie étaient proposés lors du forum à Mimizan

En ouverture de l'événement organisé par le département, l'État et l'Ademe (agence pour la transition écologique), la préfète des Landes, Françoise Tahéri, a estimé qu'il n'y avait « pas beaucoup de collectivités en France qui avaient développé un partenariat aussi serré et fructueux. Le département est ambitieux, à l'avant-garde, avec cette volonté d'être en autonomie à l'échéance 2033 ».

UN « CADASTRE SOLAIRE » POUR LES LANDAIS

Après avoir redit le « constat sans appel » du Giec (groupe d'experts intergouvernemental) sur le réchauffement climatique qui n'épargne pas les Landes (incendies, canicule et ses effets sur les récoltes ou les ressources en eau, trait de côte), Xavier Fortinon, président du conseil départemental, a rappelé que celui-ci « a engagé, à son échelle, des politiques déterminées » : développement des énergies renouvelables avec la société d'économie mixte Énerlandes, créée dès 2008, chaufferies bois dans les collèges depuis les années 1980, aides aux entreprises, plan habitat et performances énergétiques, mobilités et schéma cyclable, projet alimentaire territorial...

D'ici la fin de l'année, un « cadastre solaire » sera également proposé « à chaque Landaise et Landais pour identifier les emplacements les mieux exposés au rayonnement solaire de chaque bâtiment et ainsi définir la pertinence d'y installer des panneaux solaires ».

Les Landes sont déjà le deuxième département français producteur d'énergie solaire, derrière la Gironde.

« Même s'il y a des effets économiques avec la crise énergétique, on note une prise de conscience générale des Landais qui nous donne des raisons de croire en nos objectifs », a dit, lors d'une table ronde, Romain Pardes, technicien au département,



mettant en avant le développement des installations photovoltaïques de faible puissance, passées de 7 436 en 2018 (37 MW) à 12 863 (61 MW) en 2022, soit 70 % de plus.

Pour la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer), Coralie Seys a évoqué la dynamique des projets de plus grande envergure. Le pôle énergies renouvelables (EnR) a ainsi accompagné 35 projets en 2022, très majoritairement dans le photovoltaïque au sol (classique et agrivoltaïque) et la solarisation de toitures par des collectivités. Quelques 220 mégawatts de puissance sont actuellement au stade de procédures validées ou en phase de construction (sur 280 hectares) et 700 MW dont 300 sur de l'agrivoltaïsme, en procédure avancée (1 120 hectares). Parmi les enjeux, la planification des nouvelles technologies pour accroître la production d'EnR, en remplaçant des parcs anciens par des panneaux plus performants pour la même occupation du sol, et la priorisation d'installation sur des terrains artificialisés, des friches ou des toits de parkings. Les intervenants ont également insisté sur le potentiel de développement d'unités de métha-

nisation (production de gaz par déchets organiques), avec déjà trois nouveaux projets à l'étude. « Aujourd'hui, la part de gaz vert dans les Landes est à 15 %. En 2025, on devrait passer le seuil des 25 %. S'il y a une poussée dans le domaine, 100 % du gaz pourrait être, en quelques années, produit dans les Landes grâce à la méthanisation », a abondé Frédéric Soulier, directeur territorial de GRDF, reconnaissant toutefois un « faisceau d'incertitudes » en la matière.

LE POTENTIEL DU GAZ VERT

Du côté d'Enedis Landes, David Gourgues a souligné que « d'ici 2030, la production électrique annuelle devrait bien couvrir les besoins du département ». Les Landes sont d'ailleurs, a-t-il rappelé, un « territoire d'innovations, un laboratoire pour Enedis », des sites de stockage à haute tension à Azur, Miramont-Sensacq et Hagetmau, au Nova Solaire à Sorde-l'Abbaye sur des serres avec le principe d'heures creuses solaires, du premier poste Source « 100 % EnR Express » à Morcenx au projet Reflex Landes de gestion des flexibilités sur le territoire.



© Gascogne Bois

FILIÈRE BOIS GASCOGNE INVESTIT 220 MILLIONS D'EUROS

Le groupe papetier landais Gascogne (bois, papier, sacs et flexible) annonce un investissement de 220 millions d'euros sur son site de Mimizan. Il va notamment remplacer les trois plus anciennes machines de l'unité par une seule qui doit permettre à terme d'augmenter de 50 000 tonnes la production de papier kraft naturel frictionné, tout en faisant progresser les standards de qualité, avec une meilleure efficacité énergétique et environnementale. « Au niveau du groupe, comme au niveau de la filière, c'est un événement ! », se réjouit dans un communiqué Dominique Coutière, président du groupe depuis sa reprise en 2014, qui rappelle par ailleurs avoir déjà investi 230 millions d'euros en huit ans. Pour un démarrage de la nouvelle ligne de production et de sa chaîne d'emballage prévu en 2025, la construction d'un tout nouveau bâtiment dédié doit débuter d'ici le mois juin. Il abritera aussi des bureaux et un espace de réception pour accueillir les visiteurs.

RENDEZ-VOUS JOURNÉE DES FISCALISTES

Le 11 mai prochain, le barreau de Dax propose des consultations gratuites et confidentielles pour accompagner les contribuables dans leur déclaration de revenus. Alexandre Saint-Arroman (Fidal), Pauline Raynal (Magellan Avocats) et Olivia Gadois, avocats fiscalistes et membres de l'équipe « avocats entreprises » du barreau, répondront notamment aux interrogations sur les modalités de déclaration en ligne, les règles de rattachement des enfants et des ascendants, les crédits d'impôt, les réductions liées à l'achat et aux travaux dans la résidence principale, la déclaration de revenus fonciers ou les ajustements liés aux changements intervenus dans le foyer fiscal...

Consultations gratuites et sans rendez-vous

Jeudi 11 mai - de 9 h à 12 h 30

Mairie de Dax - rue Saint-Pierre








JOURNÉE DES FISCALISTES

11 MAI 2023

DÉCLARATION DE REVENUS :
UNE ÉQUIPE D'AVOCATS FISCALISTES
POUR VOUS CONSEILLER GRATUITEMENT

SE MUNIR DE SA DÉCLARATION PRÉ-REMPLIE
CONSULTATION CONFIDENTIELLE

Ces consultations gratuites et sans rendez-vous préalable se dérouleront à la Mairie de Dax - Rue Saint-Pierre de 9h00 à 12h30






© D. R.

RESTAURANT LA VILLA POMADE GRANDE OUVERTE

Après un long retard dû à des conformités réglementaires, la Villa Pomade, officiellement inaugurée le 27 avril à Rion-des-Landes, a ouvert, depuis plusieurs semaines, les portes de ses huit chambres et de son restaurant dirigé par le chef girondin Frédéric Freygefond (sa vichyssoise asperges et ail des ours est un délice). Dans la bâtisse joliment restaurée, dessinée en 1921 par l'architecte landais Albert Pomade, « nous souhaitons accueillir des gens qui n'avaient plus l'habitude de venir au restaurant et nous pouvons désormais, comme dans notre business plan, recevoir nos clients d'ici », a dit Nicolas Guyamier, propriétaire des lieux achetés par sa grand-mère il y a plus de 20 ans, et président du groupe familial de transports Guyamier à Ambès (Gironde). « Avoir un tel équipement à disposition vient jouer sur l'attractivité de notre commune au tissu industriel économiquement très important », a salué le maire, Laurent Civel.

www.villa-pomade.com

178 avenue d'Albret - Rion-des-Landes



FRET FERROVAIRE RÉFÉCTION DE LA LIGNE ENTRE LALUQUE ET TARTAS

La circulation des trains de marchandises entre Lалуque et Tartas, interrompue depuis 2019, devrait reprendre à la fin de l'été, après neuf mois de travaux pour la réfection de la voie ferrée sur 12,6 km et des deux ponts traversant le Retjons et le Luzou. L'objectif : permettre à terme la circulation de 200 000 tonnes de fret par an, en desservant notamment la bioraffinerie Ryam à Tartas, les silos Maïsador à Bégaar ou encore la future plateforme multimodale de Lалуque. L'opération qui se chiffre à 16,6 millions d'euros, est financée à 75 % par la région Nouvelle-Aquitaine, propriétaire de la voie depuis 2017, et à 25 % par l'État dans le cadre de son dispositif d'aide à la régénération des lignes capillaires de fret.

© Région Nouvelle-Aquitaine



Robot de l'équipe bordelaise Rhoban

ROBOTIQUE ROBOCUP : BORDEAUX CAPITALE MONDIALE DU ROBOT

Du 4 au 10 juillet 2023, Bordeaux accueillera, au Parc des expositions, le plus grand événement mondial autour de la robotique et de l'intelligence artificielle : la RoboCup. Pour cette 26^e édition, 2 500 compétiteurs et 3 000 robots en provenance de 45 pays sont attendus. Quatre fois championne du monde avec son équipe Rhoban, l'université de Bordeaux, organisatrice de l'événement avec la région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole et le rectorat, veut profiter de la manifestation pour mettre en valeur la dynamique du secteur robotique sur le territoire. Cinq temps forts auront ainsi lieu en parallèle de la compétition. Citizen Dialog, Research Event, Farming (sur la robotique agricole), Éducamp et Scholar Orientation, et surtout NAIA.R, le rendez-vous de l'écosystème scientifique et professionnel des filières de l'intelligence artificielle et de la robotique en Nouvelle-Aquitaine.

AÉROPORT DE PAU NOUVELLES LIAISONS AÉRIENNES AVEC LA BRETAGNE

La compagnie aérienne française Chailair, spécialisée dans le transport régional, a annoncé l'ouverture d'une ligne saisonnière reliant Pau à Quimper et à Brest. Un appareil de type ATR 72, de 70 sièges, basé à Brest, effectuera les vols entre le Béarn et la Bretagne tous les samedis, du 1^{er} juillet au 2 septembre. Alain Battisti, président de la compagnie, voit dans cette ligne estivale « une opportunité de relier deux régions aux liens forts, à travers la présence renforcée de Chailair en Bretagne ». Et d'ajouter : « Nous avons l'ambition de pérenniser cette liaison sur les périodes de vacances scolaires. La compagnie Chailair reste attachée à Pau, d'où elle a déjà opéré, et où nous souhaitons nous renforcer dans l'avenir. »





RÉMI HEURLIN
Directeur régional adjoint

PATRICK MARTINEZ
Directeur régional de la Banque
des territoires Nouvelle-Aquitaine

© Astrid Gouzik

NOUVELLE-AQUITAINE LA BANQUE DES TERRITOIRES FINANCE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

« Faire maintenant et très vite ce qui ne peut plus attendre. » Ces quelques mots de Patrick Martinez, directeur régional de la Banque des territoires, en préambule de la présentation du bilan 2022 de la filiale de la Caisse des dépôts et consignations, dessinent les contours de son engagement en Nouvelle-Aquitaine.

Avec 921,3 millions d'euros prêtés en 2022, la Banque des territoires a stimulé l'économie locale. Et pour accélérer la transformation énergétique et écologique, elle a investi 83 millions d'euros en fonds propres, et prêté 44,5 millions d'euros. Ces efforts devraient encore s'intensifier dans les mois à venir. « Nous sommes soucieux de voir arriver des projets, notamment concernant la rénovation du réseau d'eau.

Il faut investir sur le long terme », insiste Patrick Martinez. « Sur ces sujets de résilience, les collectivités doivent changer leur approche de la dette. » Pour 2023, la Banque des territoires Nouvelle-Aquitaine demeure optimiste avec une cinquantaine de projets d'investissement en cours d'étude et toujours beaucoup de sollicitations.

Le directeur régional s'est toutefois montré plus modéré concernant le logement social pointant « des problèmes d'équilibre économique des programmes de logement pour les bailleurs sociaux ».

GASTRONOMIE L'IGP JAMBON DE BAYONNE RAFRAÎCHIT SA COMMUNICATION

L'Indication géographique protégée (IGP), obtenue il y a 25 ans par le consortium du jambon de Bayonne, présidé aujourd'hui par Pierre Harambat, agriculteur et éleveur de porcs installé près de Mont-de-Marsan, se dote d'un nouveau visuel. Réalisé par l'agence Bleu Vif d'Anglet, il s'affichera sur les campagnes de promotion digitales et papier. Lors de la Foire au jambon de Bayonne 2023, Pierre Harambat a annoncé le renouvellement pour trois ans par l'Afnor de la labellisation « Engagé RSE confirmé » du consortium. Structuré selon un modèle interprofessionnel, il fédère 800 élevages de porcs, 40 fabricants d'aliments du bétail, 28 ateliers d'abattage/découpe, 13 ateliers de tranchage, une saline et 29 entreprises de transformation de jambons secs, répartis sur le grand Sud-Ouest.



© Jambon de Bayonne

SOCIÉTÉ CIVILE ET TRANSMISSION



La société civile immobilière (SCI) constitue un outil puissant au service de la gestion de la transmission patrimoniale. Le point sur les avantages en fonction des situations et les précautions à respecter.

Par Jérémie RATELADE,
collaborateur d'une étude notariale
à Soorts-Hossegor

La transmission patrimoniale est un sujet crucial qui intéresse bon nombre de personnes. Cette transmission doit être anticipée lors de la construction du patrimoine et aussi lors de son évolution au fil des années.

Le conseil en la matière, prodigué le plus tôt possible, permettra d'éviter de lourdes et coûteuses restructurations patrimoniales. Le droit de la famille, le droit des sociétés ainsi que la fiscalité sont au cœur de cette transmission.

Parmi les solutions qui peuvent être apportées, la société civile immobilière (SCI) présente de nombreux avantages pour la gestion du patrimoine et pour sa transmission. Il existe également des inconvénients qui sont tous connus et identifiés.

ALTERNATIVE À L'INDIVISION

Le recours à la SCI est conseillé pour éviter l'indivision, et ainsi échapper aux risques de blocage qui la caractérisent. De même, la SCI supprime les aléas de l'action en partage qui appartient à chaque indivisaire. L'indivision est un état précaire puisque nul ne peut être contraint à demeurer dans l'indivision. La SCI offre quant à elle une certaine stabilité notamment au regard des règles stipulées au sein de statuts.

IMMOBILIÈRE

ON PATRIMONIALE

En matière successorale, l'indivision présente aussi des limites puisque, en cas de décès d'un indivisaire, les héritiers de ce dernier deviendront automatiquement propriétaires du bien immobilier détenu par l'indivision. À l'inverse, la SCI permet d'assurer la conservation de l'unité du patrimoine. Les clauses d'agrément stipulées au sein des statuts permettront « d'évincer » juridiquement les héritiers en refusant qu'ils deviennent associés, sans pour autant qu'ils soient lésés sur le plan financier.

PROTECTION DES CONCUBINS

La SCI peut permettre de protéger des concubins qui ne souhaitent pas organiser leur union par le Pacs ou le mariage. Généralement, les concubins achètent leur résidence principale en indivision. Comme évoqué ci-dessus, au décès de l'un des concubins, le survivant se retrouve en indivision avec les héritiers du premier. Un testament peut prévoir que le concubin sera légataire de la succession, toutefois il devra s'acquitter de droits de succession au taux de 60 % après application d'un faible abattement égal à 1 594 euros.

Il faut savoir que le recours à la SCI permettra d'apporter une protection plus forte aux concubins qui ne souhaitent pas se Pacser, soit par le biais d'un démembrement croisé des parts de la société (acte d'échange de parts sociales en démembrement afin de permettre qu'au décès de l'un des concubins, le survivant puisse continuer à occuper le bien, sans ingérence des héritiers et sans taxation importante), soit par l'insertion d'une clause de tontine dans les statuts (chaque concubin sera juridiquement supposé être le seul propriétaire des parts depuis la souscription d'origine, mais à condition d'être le seul survivant). Ces deux techniques juridiques sont à mettre en œuvre avec l'assistance d'un professionnel.

AMÉNAGEMENT DU RÉGIME MATRIMONIAL

Le recours à la SCI peut également permettre à des époux ou des partenaires de Pacs de modifier le régime applicable aux biens qu'ils possèdent sans

LA SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE

L'article 1832 du Code civil précise que la société civile immobilière « est instituée par deux ou plusieurs personnes qui conviennent par un contrat d'affecter à une entreprise commune des biens ou leur industrie en vue d'en partager le bénéfice ou de profiter de l'économie qui pourra en résulter... »

Plus particulièrement, cette structure juridique sera constituée afin de gérer un ou plusieurs biens immobiliers.

avoir à changer leur régime matrimonial. Encore une fois, les statuts de la société viendront répondre aux objectifs de chacun. Les hypothèses sont nombreuses et pourront varier en fonction de chaque situation. Dans la majorité des cas, il sera nécessaire d'étudier l'opportunité de constituer une SCI lorsqu'un investissement immobilier est envisagé. Toutefois, il ne faut pas systématiser et constituer des SCI à la chaîne. En effet, une vigilance particulière sera accordée par les associés de la SCI lorsque cet investissement porte sur le logement familial, notamment en matière d'impôt sur la fortune immobilière (IFI) ou de droits pour le conjoint survivant.

TRANSMISSION AMÉLIORÉE DU PATRIMOINE

La technique du démembrement de propriété combinée avec la constitution d'une SCI permet de transmettre son patrimoine, tout en gardant la maîtrise juridique et financière de celui-ci. Les donateurs pourront conserver la perception des revenus éventuels et

aussi le pouvoir de décision, notamment sur la vente du ou des biens détenus par la SCI. Pour ce faire, la rédaction des statuts devra être précise et adaptée. Aussi, la SCI sera un moyen de transmettre le patrimoine à moindre coût, puisque la transmission portera sur les parts sociales et non sur le bien immobilier en direct. Or, le simple fait qu'un bien immobilier soit détenu à travers une SCI permet d'opérer une décote sur la valeur de ce patrimoine. De plus, afin d'évaluer les parts sociales objet de la transmission, il conviendra de prendre en compte le passif social de la SCI. La transmission est donc automatiquement optimisée.

AVANTAGE FISCAL

La constitution d'une SCI peut, dans certaines situations, procurer un avantage fiscal. Elle peut permettre de choisir le meilleur régime fiscal applicable à son projet, dont notamment l'option possible à l'impôt sur les sociétés. Dans certains cas, cette option peut per-

mettre de diminuer le taux d'imposition des revenus locatifs et augmenter par là même la capacité à financer de nouveaux investissements. Elle permet aussi de pratiquer une décote sur la valeur du patrimoine, ce qui parfois n'est pas négligeable en matière de donation, de succession ou encore pour le calcul de l'IFI. Il faut néanmoins noter que l'éventuel avantage fiscal procuré par la SCI ne peut être la seule raison de sa constitution, sous peine d'être remise en cause sur le terrain de l'abus de droit.

Outre les nombreux intérêts évoqués, il faut savoir que l'opportunité de constituer une SCI n'est pas systématique et nécessite l'analyse préalable d'un professionnel. Cette analyse, la rédaction des statuts adaptée au projet, puis les formalités nécessaires à l'immatriculation de la SCI sont toutes des étapes importantes et techniques, que votre notaire peut vous aider à franchir.



BARÈMES DES INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES

Les barèmes des indemnités kilométriques de l'administration fiscale pour la déclaration des revenus de 2022 sont revalorisés en fonction de l'inflation.

Les barèmes de l'administration fiscale permettent de calculer les frais de déplacements professionnels en voiture ou deux-roues à partir du kilométrage parcouru.

Les barèmes applicables à l'imposition des revenus de 2022 ont été revalorisés de 5,9 %.

Pour les véhicules électriques, le montant calculé d'après le barème est majoré de 20 %.

Le barème prend en compte la dépréciation du véhicule, la consommation de carburant, l'assurance, l'entretien et les réparations, les pneumatiques, et pour les deux-roues, le coût des casques et autres protections. Les péages d'autoroute, les frais de stationnement (à l'exclusion de l'utilisation du garage de l'habitation principale) ainsi que les intérêts d'un emprunt pour l'achat du véhicule (au prorata de l'utilisation professionnelle), peuvent être ajoutés au montant des frais calculés d'après le barème.

Le barème kilométrique concerne principalement les salariés qui renoncent à la déduction forfaitaire pour frais de 10 % et optent pour la déduction de leurs frais réels. Il peut aussi être utilisé par les gérants majoritaires de SARL.

Les non-salariés exerçant une activité non commerciale peuvent également s'y référer à condition d'avoir opté pour cette solution dès le début de l'année et de n'avoir comptabilisé aucun des frais en question.

ALLOCATIONS ET REMBOURSEMENTS DE FRAIS

En matière sociale, le barème permet aux employeurs de calculer le montant des indemnités kilométriques, allocations ou remboursements de frais de voiture, versés aux salariés qui utilisent leur véhicule personnel à titre professionnel.

Il en est de même pour évaluer l'avantage en nature résultant de l'utilisation à titre personnel d'un véhicule appartenant à l'entreprise.

En ce domaine, le barème 2022 peut être utilisé pour les frais de l'année 2023.

Référence
Arrêté ECOE2307260A du 27 mars 2023

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2021 T3	119,7	+ 3,46 %
2021 T4	118,59	+ 2,42 %
2022 T1	120,61	+ 3,32 %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %
2022 T4	126,05	+ 6,29 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE PLAFOND MENSUEL	
2023 : 3 666 €	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (43 992 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2023			
VOITURES		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,529	(d x 0,316) + 1 065 €	d x 0,370
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1 330 €	d x 0,407
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1 395 €	d x 0,427
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1 457 €	d x 0,447
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1 515 €	d x 0,470
VÉLO-MOTEUR		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm ³	d x 0,315	(d x 0,079) + 711 €	d x 0,198
MOTOS		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,395	(d x 0,099) + 891 €	d x 0,248
3, 4 ou 5 CV	d x 0,468	(d x 0,082) + 1 158 €	d x 0,275
plus de 5 CV	d x 0,606	(d x 0,079) + 1 583 €	d x 0,343

INDICE DES PRIX			
(BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	MARS 2022	MARS 2023	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	110,49	116,79	+ 5,7 %
INDICE HORS TABAC	104,89	115,92	+ 5,7 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %	
2 ^e TRIMESTRE 2022	135,84	+ 3,6 %	
3 ^e TRIMESTRE 2022	136,27	+ 3,49 %	
4 ^e TRIMESTRE 2022	137,26	+ 3,5 %	
SMIC			
HORAIRE		MENSUEL (35 H)	
11,27 €		1 709,28 €	

E-mail : contact@annonces-landaises.comPlateforme : annoncelegalepro.annonces-landaises.com

Les ANNONCES LANDAISES, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département des Landes.

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires. Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046848959>) : Le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0,183 euro HT le caractère pour le département des Landes.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté
- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour le département des Landes ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DES LANDES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Enquête publique unique préalable à un défrichement et à un permis de construire pour un projet d'édification d'une centrale solaire photovoltaïque au sol d'environ 17 hectares sur la commune de MEILHAN.

Demandeur : ARKOLIA INVEST 48

Monsieur Jean-Sébastien BESSIERE

Zone d'activité du Bosc 16 rue des Vergers 34 130 Mudaison

Une enquête publique unique portant sur le projet susmentionné, est ouverte à la mairie de Meilhan, siège de l'enquête publique, durant 33 jours consécutifs, **du lundi 22 mai 2023 à 09h30 au vendredi 23 juin 2023 à 16h30**.

La préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre la décision de défrichement et de permis de construire.

Monsieur Philippe CORREGE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Jean-Marc LAILHEUGUE en qualité de suppléant, par décision n° E23000031/64 de la présidente du tribunal administratif de Pau du 13 avril 2023.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment la demande de défrichement et la demande de permis de construire, l'étude d'impact, le résumé non technique et les avis des services consultés :

- sur support papier : à la mairie de Meilhan, siège de l'enquête publique unique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit le lundi au jeudi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 et le premier samedi de chaque mois de 09h00 à 12h00 ;

- sur un poste informatique : à la mairie de Meilhan, siège de l'enquête publique unique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;

- sur le site internet des services de l'État dans les Landes : à l'adresse suivante www.landaises.gouv.fr puis sélectionner rubrique Publications - Publications légales - Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, **du lundi 22 mai 2023 à 09h30 au vendredi 23 juin 2023 à 16h30**, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Meilhan, siège de l'enquête publique unique ;

- envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de Meilhan, siège de l'enquête publique unique - 164 rue Robert Félix - 40 400 Meilhan ;

- transmises par courriel à ddtm-bajep-participation-du-public@landaises.gouv.fr avant le vendredi 23 juin 2023 à 16h30. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (EP DÉFRICHÉMENT + PC CPV MEILHAN) ».

Monsieur Philippe CORREGE recevra le public à la mairie de MEILHAN aux dates et heures suivantes :

- Lundi 22 mai 2023 : de 09h30 à 12h30

- Mardi 30 mai 2023 : de 14h30 à 17h30

- Lundi 12 juin 2023 : de 09h30 à 12h30

- Vendredi 23 juin 2023 : de 13h30 à 16h30

Toutes informations sur la dite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage, ARKOLIA INVEST 48 - Zone d'activité du Bosc - 16 rue des Vergers - 34 130 Mudaison - Madame Héloïse JOACHIM - 06.75.27.40.12 - hjoachim@arkolia-energies.com.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées à la mairie de Meilhan, siège de l'enquête publique, à la direction départementale des territoires et de la mer des Landes - service nature et forêt (SNF) (05 58 51 30 60), service aménagement risques (SAR) (05 58 51 32 94) et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L23AL02242



COMMUNE DE SAUGNAC-ET-MURET

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie des chemins ruraux de «Bristaout», de «Bop», de «Micheous» et de «Taris».

Par arrêté du 28 avril 2023, M Ludovic VAYSSE, maire de Saugnac-et-Muret, a nommé

M. Philippe CORREGE, ingénieur géologue conseil en retraite, en qualité de commissaire enquêteur et ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur les projets d'aliénation d'une partie du chemin rural des chemins ruraux de «Bristaout», de «Bop», de «Micheous» et de «Taris».

L'enquête se déroulera à la mairie de Saugnac-et-Muret

du 22 mai 2023 au 5 juin 2023 inclus

aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat :

Les lundis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h

Les mardis et jeudis de 14h à 17h

Les mercredis de 9h à 12h

Le commissaire enquêteur recevra en mairie :

Le lundi 5 juin 2023 de 15 h à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur les projets d'aliénation d'une partie des chemins ruraux de «Bristaout», de «Bop», de «Micheous» et de «Taris» pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit à la mairie à l'attention du commissaire enquêteur.

Le maire,

Ludovic VAYSSE.

L23AL02188

LES ANNONCES LANDAISES

ABONNEMENT

6 MOIS D'ABONNEMENT 25 € TTC SOIT 26 NUMÉROS

1 AN D'ABONNEMENT 40 € TTC SOIT 52 NUMÉROS

2 ANS D'ABONNEMENT 59 € TTC SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TÉL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES 12, rue du IV Septembre 40000 Mont-de-Marsan

CONTACT : LILIANE DORRER

CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM / 05 58 45 03 03

CONSTITUTIONS



Christophe GOURGUES
Notaire associé
95 rue Antoine Becquerel
40280 St-Pierre-du-Mont
Tél : 05 58 45 74 20
scp.gourgues@notaires.fr

SARL KOKORICO

Aux termes d'un acte reçu par Me GOURGUES, notaire associé à SAINT PIERRE DU MONT (40280), le 28 avril 2023, il a été constitué la société à responsabilité limitée dénommée KOKORICO,

CO, dont le capital social est de 1.000 €, ayant son siège à SOUSTONS (40140), 36 chemin de Rouchéou, ayant pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime, la transformation et la vente de volailles, mortes ou vivantes, d'une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

La société sera immatriculée au RCS de DAX.

Les gérants sont M. Sacha KOROTKEVITCH, demeurant à SOUSTONS (40140), 3 impasse des Roses, et M. Laurent DELEST, demeurant à SOUSTONS (40140), 30 chemin de Rouchéou.

Pour avis, le notaire.

L23AL02059

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : DE POURQUERON
FORME : Société par actions simplifiée
SIÈGE SOCIAL : 5 Chemin de Pourqueron 40320 SAMADÉT

OBJET :

-La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou achat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises françaises ou étrangères, constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciale, financières, agricoles, immobilières ou autres.

-Toutes opérations civiles ou commerciales tendant à la constitution et au développement d'un patrimoine mobilier ou immobilier et de sa gestion,

-L'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité d'actionnaire ou d'associé desdites sociétés,

-La mise en uvre de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique

-la réalisation de prestations de direction, de services, de conseils, d'études, d'assistance en faveur de ses filiales et participations directes ou indirectes, sur les plans, management, administratif, communication, juridique, comptable, technique, commerciale, financier ou autres au profit de ses filiales ou sous filiales, tous cautionnements, avais, et autres garanties en faveur de ses filiales et participations

- le placement de ses fonds disponibles et la gestion de valeurs mobilières, les activités d'une société de financement de groupe, et en tant que telle, la fourniture de tout type d'assistance financière à des sociétés faisant partie du groupe à laquelle la Société appartient

Et plus généralement, toutes opérations, qu'elles soient financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, ainsi que de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de cet objet, son développement, son extension et son patrimoine social

DURÉE : 99 ans

CAPITAL : 180 000 €

PRESIDENT : Monsieur Thomas LA-FARGUE, demeurant à 5 chemin de Pourqueron - 40 320 SAMADÉT

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

AGREMENT : La cession d'actions entre associés est libre. Toute cession d'actions à un tiers à la Société est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

IMMATRICULATION : RCS DE MONT DE MARSAN

Pour avis,

L23AL01938

AB-BEAUBOIS
 Société par actions simplifiée
 Au capital social de 80.000 €
 Siège Social : 1480 Chemin de Hilleton 40090 GAILLERES
 RCS MONT DE MARSAN

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date du 28.04.2023, il a été constitué la société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : « AB-BEAUBOIS ».
FORME : Société par actions simplifiée à associée unique

CAPITAL : 80.000 €
SIÈGE SOCIAL : 1480 Chemin de Hilleton 40090 GAILLERES

OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger : entreprise générale du bâtiment et construction de Maisons ossature bois ; toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la

prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

DURÉE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies au titre IV des statuts. Tant que la société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. En cas de caractère pluripersonnel, la cession entre associés est libre et soumise à agrément en cas de cession à des tiers à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote

PRESIDENT : Monsieur DE JESUS DOS SANTOS Joao, demeurant 1480 Chemin de Hilleton 40090 GAILLERES

La société sera immatriculée au RCS de MONT DE MARSAN.

Pour Avis.

L23AL02020

S.C.E.A. « MAGIC PONY »
 Société Civile d'Exploitation Agricole
 Au capital social de 1.000 €
 Siège Social : Lieudit Tailleur 40390 SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX
 RCS DAX

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date du 2.05.2023, il a été constitué la société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : «MAGIC PONY»
FORME : Société civile d'exploitation agricole

CAPITAL : 1 000 €
SIÈGE SOCIAL : lieudit Tailleur 40390 SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX

OBJET : La société a pour objet : toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ; les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation ; les activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation, à l'exclusion des activités de spectacle.

DURÉE : 50 années
GERANCE : Madame MARGUERITAT Tiffany demeurant 15 rue Pontrique Appartement 4, 64100 BAYONNE.

CESSION DE PARTS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'après agrément donné à l'unanimité des associés.

La société sera immatriculée au RCS de DAX.

Pour Avis.

L23AL02021



Rue du Cardinal Richaud
 33000 Bordeaux

H&H INVEST
 Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 535.000 euros
 Siège social : 1710 route des Quartiers 40200 Mimizan

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Mimizan du 26/04/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : H&H INVEST

Siège : 1710 route des Quartiers 40200 Mimizan.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 535 000 euros

Objet : - La prise de participation dans toutes sociétés et autres personnes morales de toutes formes, l'acquisition, l'exploitation et la gestion de ces participations ;

- L'animation et l'orientation de la politique des sociétés filiales ;

- L'émission d'actions, d'obligations, de titres quelle qu'en soit la nature ;

- La prestation de services en matière informatique, administrative, financière et comptable, de marketing, de documentation et de recherche, de recrutement et de gestion de personnels.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Hervé COLIN, demeurant 1710 route des Quartiers 40200 Mimizan

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Mont-de-Marsan.

Pour avis, Le Président

L23AL02137

CLARON
 Société par actions simplifiée
 Au capital social de 1.050 €
 Siège Social : 1153 Route de Laglorieuse 40090 BOUGUE
 R.C.S. MONT DE MARSAN

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date du 03.05.2023, il a été constitué la société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CLARON
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 1,050 €
SIÈGE SOCIAL : 1153 Route de Laglorieuse 40090 BOUGUE

OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger la formation en apiculture. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités.

la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

DURÉE : 50 années
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies au titre IV des statuts. La cession entre associés est libre et soumise à agrément en cas de cession à des tiers à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote

PRESIDENT : Monsieur BOUEILH Guillaume, demeurant 4 chemin de Mougnic 40500 SAINT-SEVER.

La société sera immatriculée au RCS de MONT DE MARSAN

Pour Avis.

L23AL02154

AU P'TIT GASCON

Société à responsabilité limitée
 au capital de 500 euros
 Siège social : 148 avenue de l'Alsace 40280 BENQUET

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 28 avril 2023 à Benquet, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
 Forme sociale : Société à responsabilité limitée
 Dénomination sociale : AU P'TIT GASCON
 Siège social : 148 avenue de l'Alsace, 40280 BENQUET
 Objet social : restauration traditionnelle, brasserie, café, bar (licence IV), salon de thé, traiteur, plats cuisinés à emporter
 Durée de la Société : 99 ans
 Capital social : 500 euros
 Gérance : Monsieur Christian BIANCHESI-FIORENTINI, demeurant 930 route de Saint Jacques 40280 BENQUET, assure la gérance. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Mont de Marsan. Pour avis La Gérance L23AL02161



7 rue Thiers
 40700 Hagetmau
 Tél : 05 58 79 48 48

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 20 avril 2023, à BAS MAUCO.

Dénomination : **SAS DES 3 A.**

Forme : Société par actions simplifiée.

Objet : Prise de participation dans tout société ou groupement français ou étranger, la souscription d'actions ou de parts sociales dans toutes sociétés créées ou à créer, notamment par voie d'apports, de sociétés nouvelles, de commandite, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique, l'achat, la souscription, la création et l'administration de parts et de valeurs mobilières, l'animation, la direction générale de ces sociétés, la prise en gérance libre, l'acquisition, la location, la création de toutes affaires de même nature..

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1200 euros divisé en 120 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Siège social : 785 route de Lagouasère, 40500 Bas Maucou.

La société sera immatriculée au RCS de Mont de Marsan.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :

Dans les conditions statutaires et légales.

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.

Ont été nommés :

Président : Monsieur Guillaume demeurant ANACLET 785 route de Lagouasère 40500 Bas Maucou.

Directeurs généraux : Madame Nathalie ANACLET et Monsieur Philippe ANACLET demeurants 785 route de Lagouasère 40500 Bas Maucou.

Pour avis.

L23AL02179

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
980 av Eloi Ducom
40000 Mont-de-Marsan

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : **ART 2 FER**
Forme : SARL
Capital : 4 000 €
Siège social : Quartier Goua Bergat Est (40310) HERRE

Objet : tous travaux de fabrication, réalisation et vente de serrurerie, de ferronnerie d'art et industrielle et toutes prestations de métallerie,

tous travaux de menuiserie de façonnage du bois et sa mise en œuvre, la fabrication, la réalisation et la vente de mobilier,

la réalisation, la rénovation ou la réparation de charpente, de couverture, de bardage, de toiture, de terrasse, de portique, de menuiserie, de zinguerie et plus généralement tous travaux de bâtiment et tous travaux et prestations annexes s'y rapportant y compris en sous-traitance avec tout corps de métiers,

la réalisation de constructions, la fabrication et le montage de bâtiments notamment à ossature et structure bois,

la réalisation de tous travaux de terrassement de maçonnerie et de taille de pierre,

l'usinage, le tournage, le fraisage et alésage de pièces mécaniques,

le négoce et particulièrement le négoce de machine outils, de matériaux de construction, d'outils et tous autres produits artisanaux et industriels dans le domaine de la construction destinés aux particuliers et aux entreprises,

la réalisation de tous travaux d'électricité,

Gérant : M. Reuben LEMBERT demeurant Quartier Goua Bergat (40310) HERRE

Durée : 50 années

RCS : MONT DE MARSAN
L23AL02184



Cabinet BERKOUK
Avocats
32 rue Alsace Lorraine
31000 TOULOUSE

Aux termes d'un acte sous signature électronique du 28 avril 2023, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : CAFE GRAINES - Capital social : 10 000 € divisé en 1 000 actions de 10 € chacune - Siège social : 1991 Avenue Charles de Gaulle 40510 SEIGNOSSE - Objet social : terminal de cuisson, salon de thé, snack, vente en sédentaire et non sédentaire de chocolats, glaces, tous produits glaciers, gaufres, crêpes, confiserie, sandwichs, pizzas, pain, pâtisserie, viennoiserie - Durée : 99 ans - Président : la société CHRY-SALIDE, SAS au capital de 2 000 €, dont le siège est sis 19 Avenue Georges Bizet 40510 SEIGNOSSE, immatriculée au RCS de Dax sous le n°951 645 431, représentée par son Président, Mr Mehdi ZOUHIR, pour une durée de 2 années - Directeur général : la société ASCOROM, SARL au capital de 1 127 000 €, dont le siège est sis Avenue des Charpentiers 40150 SOORTS -HOSSEGOR, immatriculée au RCS de Dax sous le n° 492 120 654, représentée par son cogérant, Mr Arnaud LEBRUN, pour une durée de 2 années - Admission

CRÉATEURS
D'ENTREPRISES
POUR ÊTRE
BIEN INFORMÉS
ABONNEZ-VOUS !

aux assemblées et droit de vote : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix - Agrément : la cession à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés - Immatriculation : RCS de Dax, L23AL02186



AMBRE LASSERRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 14 rue des Cordeliers
40000 MONT DE MARSAN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Mont de Marsan du 02 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : **AMBRE LASSERRE**

Sigle : LE CARROUSEL

Siège social : 14 rue des Cordeliers, 40000 MONT DE MARSAN

Objet social : Commercialisation de tous matériels et produits en relation avec des activités ludiques et produits éducatifs et culturels

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Madame Ambre LASSERRE, demeurant 251 boulevard de Tudela 40000 MONT DE MARSAN, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Mont de Marsan.

Pour avis

La Gérance
L23AL02187

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
980 av Eloi Ducom
40000 Mont-de-Marsan

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : **ALL-WOOD**

Forme : SARL

Capital : 4 000 €

Siège social : Quartier Goua Bergat Est (40310) HERRE

Objet : Tous travaux de menuiserie, d'agencement, de façonnage du bois et sa mise en œuvre, la fabrication, la réalisation et la vente de mobilier,

La réalisation de constructions notamment à ossature et structure bois, la fabrication et le montage de bâtiments,

La réalisation, la rénovation ou la réparation de charpentes, de couvertures, de bardage, de toiture, de terrasse, de portique, de menuiserie, de zinguerie, et plus généralement tous travaux de bâtiment et tous travaux et prestations annexes s'y rapportant y compris en sous traitance avec tout corps de métiers,

La réalisation de tous travaux de terrassement, de maçonnerie et de taille de pierre,

Le négoce et particulièrement le négoce de machine outils, de matériaux de construction, d'outils et tous autres produits artisanaux et industriels dans le

domaine de la construction destinés aux particuliers et aux entreprises,

La réalisation de tous travaux d'électricité,

Gérant : M. Yonadab LEMBERT demeurant Quartier Goua Bergat (40310) HERRE

Durée : 50 années

RCS : MONT DE MARSAN
L23AL02198

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan, de la société VOTRE VOITURE PROPRE, SAS au capital de 1.000 € ayant son siège social 90 impasse des Acacias, 40090 Saint-Perdon avec pour objet tous services de nettoyage et de préparation de véhicules, entretien et rénovation esthétique de véhicules.

Le président de la société est Monsieur Jean Baptiste Pezet, né le 17 janvier 1983 à Neuilly-sur-Seine (92), de nationalité française, demeurant 90 impasse des Acacias, 40090 Saint-Perdon.

Tout associé a le droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations ; chaque action donne droit à une voix.

Les transferts de titres ne sont soumis à aucun agrément.

Pour avis.

L23AL02200



Vincent GUADAGNINO & Associés
Espace Diorama - Bld de Cascaïs
64200 BIARRITZ
05 59 42 30 55

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte d'avocat électronique en date du 03/05/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : **LCL INGENIERIE**

Siège : La Grande Biste, 1723, avenue Jean Lartigau, 40130 CAPBRETON

Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 100 euros

Objet : La construction et l'aménagement tout corps d'état par sous-traitance de tous types de biens immobiliers. L'ingénierie, conception, maîtrise d'œuvre. La promotion immobilière.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : la Société CLAVERY HOLDING, SARL au capital de 100 euros, dont le siège social est situé à La Grande Biste, 1723, avenue Jean Lartigau, 40130 CAPBRETON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DAX sous le numéro 949 014 401.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DAX.

Pour avis

Le Président
L23AL02211

Aux termes d'un ASSP en date du 01/04/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **LE TITI'S.COM P-HIT SALADE**

Objet social : exploitation de fonds de commerces restauration rapide

Siège social : 300 bld des Sables , 40600 BISCARROSSE

Capital : 100 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MONT-DE-MARSAN

Président : M. DE OLIVEIRA BOAVIDA Paulo Jorge, demeurant 75 rue Gaston de Foix pav 11, 33260 LA TESTE DE BUCH

Directeur général : M. MR OLIVEIRA BOAVIDA Paulo Jorge, demeurant 75 Rue Gaston de Foix pav 11, 33260 LA TESTE DE BUCH

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède au représente en actions

Clause d'agrément : La propriété des parts résulte seulement des présents statuts, des actes ultérieurs qui pourraient modifier le capital social et des cessions et attributions qui seraient régulièrement réalisées

Pour avis
mr de Oliveira Boavida Paulo Jorge
L23AL02215

MODIFICATIONS

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
22 rue de Casablanca
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

BS USTARITZ

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 28 Allée des Campanules
40230 Saint-Jean-de-Marsacq
888 028 750 RCS Dax

Aux termes d'une délibération en date du 24 avril 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 28 Allée des Campanules 40230 Saint-Jean-de-Marsacq au 3 boulevard Jacques Duclos 40220 Tarnos avec effet rétroactif au 01 avril 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

L23AL02146



FIDUCIAL

SOFIRAL

Rue du Cardinal Richaud
33000 BORDEAUX

H&H CAR

Société à responsabilité limitée
au capital de 70 000 euros
Siège social : 52 avenue de BORDEAUX
40200 MIMIZAN
832 267 488 RCS MONT DE MARSAN

Aux termes d'une décision en date du 26/04/2023, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de réparation et mécanique automobile et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance

L23AL02165

LES ANNONCES
LANDAISES

POUR VOTRE
COMMUNICATION
PUBLICITAIRE

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

MRZO SARL

SARL au capital de 1 500 €
Siège social : 906 Route de
Mont-de-Marsan
40090 SAINT MARTIN D'ONEY
752 018 192 RCS MONT DE MARSAN

Aux termes d'une AGE du 28 avril 2023, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis La Gérance

L23AL02174

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
ZA la Carrère, 99 rue de la Carrère
40990 Saint-Vincent-de-Paul

**SOCIETE CIVILE DE
MOYENS DE MEDECINS
VIDAL-CIOBANU-
DESCAMPS**

Société civile de moyens
au capital de 1 524 euros
Siège social : Clinique Maylis
40180 NARROSSE
434 473 468 RCS DAX

Aux termes d'une délibération la collectivité des associés

-a nommé en qualité de cogérant Monsieur Philippe GAUTIER demeurant 18, rue des Serres, 40100 DAX pour une durée illimitée à compter du 1^{er} avril 2023.

-a décidé de remplacer à compter du 1^{er} avril 2023 la dénomination sociale SOCIETE CIVILE DE MOYENS DE MEDECINS VIDAL-CIOBANU-DESCAMPS par SOCIETE CIVILE DE MOYENS DE MEDECINS VIDAL-CIOBANU-DESCAMPS GAUTIER, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DAX

L23AL02175



**SCP Olivier DARMILLACQ
& Philippe DUCASSE**
Notaires Associés
à Soustons

SCI DE L'OCEAN

SCI au capital de 1.524,49 €
1080 Route de la Lanère
40230 SAUBRIGUES
RCS DAX : 418 408 084

Suivant acte de donation reçu par Maître Philippe DUCASSE, notaire à SOUSTONS, le 22/04/2023, enregistré au SPFE de MONT DE MARSAN le 26/04/2023 - dossier 2023 22666 - référence 2023 N 00589, il a été pris acte de la nomination en qualité de co-gérante de Mme Sylvie DUPLACÉ, demeurant à BENSSE MAREMNE (40230) 477 Route de Bayonne, pour une durée illimitée.

Mention en sera faite au RCS de DAX

Pour insertion
Me DUCASSE

L23AL02185

**PHARMACIE
ABEROUETTE
-DUMARTIN**

Société d'Exercice Libéral A responsabilité Limitée de Pharmaciens
au capital de 938 000 euros
Siège social : 448 rue Félix Robert
40400 MELIHAN
848 471 082 RCS DAX

Le 29 avril 2023, les associés ont décidé à l'unanimité et à effet du 1^{er} mai 2023 d'acter la démission de M. Christian

Aberouette de ses fonctions de gérant, M. Florent Dumartin restant seul gérant, et de modifier la dénomination sociale en Pharmacie DUMARTIN.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis la gérance

L23AL02193

JIBELEO

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 euros
41 Boulevard d'Haussez
40000 MONT DE MARSAN
RCS de Mont de Marsan n° 834 426 777

Le 20 avril 2023, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social du 10 bis Avenue Aristide Briand à Mont de Marsan (40000), au 41 Boulevard d'Haussez toujours à Mont de Marsan.

L'article 3 des statuts a été modifié, mention sera faite au RCS de MONT DE MARSAN.

Pour avis

L23AL02203

FIDAL

AVOCATS
31 avenue Jules Bastiat,
BP 60133,
40103 Dax Cédex

HOLDING AC

Société par Actions Simplifiée
au capital de 200 400 euros
Siège social : Zone Artisanale du Tucat
40400 BEGAAR
795 147 727 RCS DAX

Par décision du 31/03/2023, les associés décident de modifier l'article 2 des statuts en indiquant les activités suivantes :

-La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères, quels que soient leur objet social et leur activité ;

-La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement pour son compte ou pour celui de tiers par tous procédés que ce soit, et notamment par voie d'acquisition, d'augmentation de capital, d'absorption ou fusion ;

-La gestion de son propre patrimoine, tant immobilier que mobilier, et de tout patrimoine, quelle que soit sa composition, appartenant à toute personne physique ou morale ;

Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

RCS DAX

Pour Avis

L23AL02207

Exco
Fiduciaire du Sud-Ouest

60 avenue du Capitaine Resplandy
64100 Bayonne

CMC

Société à responsabilité limitée
au capital de 160 000 euros
Siège social : Chemin de Nogue
40700 HORSARRIEU
533 512 786 RCS MONT DE MARSAN

Suivant décision de l'associé unique en date du 24 janvier 2023, le capital social a été augmenté d'une somme de 26 000 euros pour être porté à 186 000 euros, par l'incorporation de réserves à hauteur de 26 000 euros et par voie d'évaluation du montant nominal de chaque part sociale de 4 000 euros à 4 650 euros. Aux

termes de la même décision et du procès-verbal de l'associé unique en date du 21 avril 2023, le capital social a été réduit d'une somme de 26 000 euros pour être ramené de 186 000 euros à 160 000 euros par voie de remboursement partiel de toutes les parts.

L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence, l'article 7 demeurant inchangé.

Pour avis La Gérance

L23AL02228

Suivant acte reçu par Me Florence OHACO-EYMERY, le 16 mars 2023, enregistré Service de la Publicité Foncière et de l'enregistrement de MONT DE MARSAN, le 13 avril 2023, référence 4004P01 2023 N 00541, il a été constaté entre

Madame Camille Vanessa **DUPERE**, Infirmière libérale, demeurant à SEIGNOSSE (40510), 6 impasse des Bleuets Née à DAX (40100), le 26 février 1989.

Madame Tania Céline **HUCK**, infirmière, demeurant à SOUSTONS (40140), 2 rue Simone Veil.

Née à BISCHWILLER (67240), le 20 mai 1979.

Epouse en unique noce de Monsieur Vincent Jean **POCHELU**.

La cession des parts sociales que Madame DUPERE Camille détenait dans la société GEMA, société civile de moyen dont le siège est à SAINT VINCENT DE TYROSSE (40230) Chemin de Mattecu, Groupe Médical de Tourren, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DAX sous le numéro 808 663 959

En conséquence à compter de la cession elle n'exerce plus ses fonctions de cogérante dans ladite société Madame Tania POCHELU étant nommée en ses lieux et place cogérante ainsi que les statuts de ladite société en dispose sans son article 12 à savoir «Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2016 tous les associés de GEMA sont nommés co-gérants.»

Pour insertion - Me Florence OHACO-EYMERY

L23AL02229



SCP André PEYRESBLANQUES et Sandra RAGUE-ESTAUN
Notaires à Tartas (Landes)

Suite à la cession de parts sociales reçu par Maître André PEYRESBLANQUES, notaire associé à TARTAS, en date du 26 avril 2023, le capital social de la société dénommée LE MOULIN DE JULES (SIREN DAX 920 417 300) est réparti comme suit :

Monsieur Vincent DUCASSE 126 parts numérotées de 1 à 126

Madame Christelle GAUZERE 125 parts numérotées de 127 à 251

Total du capital social : 251 parts
L23AL02245

DISSOLUTIONS

SAUDECC
Société Internationale d'Audit et d'Expertise Comptable

99 rue Jean Labro - 13016 MARSEILLE

G&G ALGORITHMIC
SAS au capital de 100 €
Siège social :
607 AV DU BORN 40170 Lit-et-Mixe
889 560 124 RCS de Dax
L'AGE du 31/12/2022 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur M. GUEGO Mathis, demeurant 607 avenue born 40170 Lit-et-Mixe, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.
Mention au RCS de Dax

L23AL02143

DE LA GOURGUE
Exploitation Agricole à Responsabilité limitée
Au capital social de 180.000 €
Siège Social : 1330 Rte de Saint-Martin-d'Ony 40090 UCHACQ-ET-PARENTIS
849 830 237 RCS MONT-DE-MARSAN

Suivant décision collective en date du 28.04.2023, les associés ont décidé à l'unanimité la dissolution anticipée de la Société à compter du 30.04.2023 et sa mise en liquidation. Monsieur LABARTHE Benoît demeurant à 1330 Route de Saint-Martin-d'Ony 40090 UCHACQ-ET-PARENTIS, ancien gérant de la Société a été nommé comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à 1330 Route de Saint-Martin-d'Ony 40090 UCHACQ-ET-PARENTIS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de MONT DE MARSAN.

Mention sera faite au RCS de MONT DE MARSAN.

L23AL02160

SCI LAVIGNE
Société civile immobilière
Au capital de 152,45 euros
Siège social : 46 boulevard Claude Lorain
40100 DAX
419 959 150 RCS DAX

**AVIS DE DISSOLUTION
DE SOCIÉTÉ**

Suivant décision de l'associé unique en date du 28 avril 2023, il a été décidé de la dissolution anticipée de la société à compter du 28 avril 2023 et de la nomination de Madame Marie COTTARD veuve de Monsieur André LAVIGNE en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DAX (Landes)

Pour avis

L23AL02223

CLÔTURES

kalis
avocats

KALIS AVOCATS
10 boulevard d'Augusta
64200 Biarritz

LE CLOS DE L'ADOUR

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 30.000 euros
Siège Social : 32 Boulevard des Sports
40100 Dax
809 376 775 RCS Dax

Par décisions unanimes du 02 mai 2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture de la liquidation à compter du même jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Pour avis

L22AL01386

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 58 45 03 03
contact@annonces-landaises.com



LA JONQUILLE

Société Civile en liquidation
au capital de 1.524,49 euros
Siège social : Avenue de la Dune
- 40150 Soorts-Hossegor
Siège de liquidation : 2 Rue de Maocout
Appartement 409 Bat. D - 40140 Soustons
RCS Dax 421.651.464

Les associés, en date du 07/04/2023,
ont approuvé les comptes de liquidation
arrêtés au 31/12/2022 faisant ressortir
un boni, donné quitus à la liquidatrice et
déchargé de son mandat, et constaté la
clôture des opérations de liquidation à ef-
fet du 31/12/2022. Dépôt au RCS de Dax.
L23AL02183

Les associés de la SARL DUPOUY
FRANCIS en liquidation au capital social
de 8 000 € - Siège social : Lieudit Galan
- 40320 PAYROS CAZAUTETS -R.C.S.
de MONT DE MARSAN - N° 500 639 562
ont par AGE du 25.04.2023, après avoir
entendu le rapport du Liquidateur Régime
DUPOUY approuvé les comptes de liqui-
dation, donné quitus au Liquidateur et
déchargé de son mandat et prononcé la
clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront dé-
posés au RCS de Mont de Marsan.

Le liquidateur
L23AL02194

LOCATIONS GERANCES

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte sous seing privé en date
à Mont-de-Marsan du 23 mars 2023,

La société **LANCELIN SAS** au capital
de 2.500 € dont le siège social est situé
31 avenue du Marensin 40170 Lit-et-Mixe
immatriculée au Registre du Commerce
et des Sociétés sous le numéro 828 555
144 RCS Dax,

Propriétaire d'un fonds de commerce
de restaurant pizzeria, sis et exploité 31
Avenue du Marensin 40170 Lit-et-Mixe,

A donné en location gérance l'exploita-
tion dudit fonds à la société la société
WORLD FOOD CAFE SAS au capital de
30.000 € dont le siège social est situé 11
rue du Maréchal Bosquet 40000 Mont
de-Marsan immatriculée au Registre du
Commerce et des Sociétés sous le numé-
ro 843 342 809 RCS Mont-de-Marsan

pour une durée de 7 mois à compter
du 1^{er} avril 2023 pour se terminer le 31 oc-
tobre 2023.

Pour avis
L23AL02148

LES ANNONCES LANDAISES

**POUR VOTRE
COMMUNICATION
PUBLICITAIRE**

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

REGIMES MATRIMONIAUX



**SARL Laure LARRAN
Olivier MAYSONNAVE et
Hélène MOUNAIX**
Notaires associés
168 route de Bayonne
Peyrehorade (Landes)

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Céline RI-
GAL-SABOURAULT, Notaire de la Socié-
té à Responsabilité Limitée «Laure LAR-
RAN, Olivier MAYSONNAVE et Hélène
MOUNAIX», titulaire d'un Office Notarial à
PEYREHORADE, 168, route de Bayonne,
CRPCEN 40026, le 26 avril 2023, a été
conclu le changement de régime mati-
rimonial portant adoption du régime de
la communauté de biens réduite aux ac-
quêts et ajouter à titre d'avantage mati-
rimonial une clause de précipuit en faveur
du survivant des conjoints entre :

Monsieur Gilbert Léon Arnaud **COUR-
TY**, retraité, et Madame Joséphine **LAR-
TIGUE**, retraitée, demeurant ensemble
à PEYREHORADE (40300) 140 route des
Pyrénées.

Monsieur est né à PEYREHORADE
(40300) le 22 octobre 1943,

Madame est née à PEYREHORADE
(40300) le 17 juin 1949.

Mariés à la mairie de PEYREHORADE
(40300) le 28 juin 1969 sous le régime de
la séparation de biens pure et simple
défini par les articles 1536 et suivants
du Code civil aux termes du contrat de
mariage reçu par Maître Pierre PINATEL,
notaire à PEYREHORADE (40300), le 14
juin 1969.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'ob-
jet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation
fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce
changement, s'il y a lieu, seront reçues
dans les trois mois de la présente inser-
tion, en l'office notarial où domicile a été
élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.
L23AL02170



**SARL Laure LARRAN
Olivier MAYSONNAVE et
Hélène MOUNAIX**
Notaires associés
168 route de Bayonne
Peyrehorade (Landes)

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Céline RI-
GAL-SABOURAULT, Notaire de la Socié-
té à Responsabilité Limitée «Laure LAR-
RAN, Olivier MAYSONNAVE et Hélène
MOUNAIX», titulaire d'un Office Notarial à
PEYREHORADE, 168, route de Bayonne,
CRPCEN 40026, le 21 avril 2023, Mon-
sieur Serge Pierre Alfred **LABAT**, retraité,
et Madame Martine Marie Thérèse **MI-
RONNET**, retraitée, demeurant ensemble
à ORTHEVIELLE (40300) 8 rue des Mim-
sas. Monsieur est né à PAU (64000) le 7
octobre 1951,

Madame est née à CALANHEL (22160)
le 16 décembre 1955. Initialement mariés
à la mairie de LOGUIVY-PLOUGRAS
(22780) le 13 septembre 1975 sous le ré-
gime de la communauté d'acquêts à dé-
faut de contrat de mariage préalable.

Puis soumis au régime de la commu-
nauté universelle aux termes de l'acte de
changement de régime matrimonial reçu
par Maître Céline RIGAL-SABOURAULT,
notaire à PEYREHORADE, en date du
17 mai 2018, ont décidé d'aménager leur
régime matrimonial en y adjoignant la
clause d'attribution intégrale au survivant
d'entre eux

Les oppositions des créanciers à ce
changement, s'il y a lieu, seront reçues
dans les trois mois de la présente inser-
tion, en l'office notarial où domicile a été
élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.
L23AL02171



**SCP François PETGES
& Stéphane PETGES**
Notaires Associés
230 rue du Juston
40260 Castets-des-Landes

Monsieur Gonzalo Mario **PAZO JIME-
NEZ DE LA ESPADA**, retraité, né à BER-
LIN (ALLEMAGNE), le 19 janvier 1941 et
Madame Françoise Marie Jeanne **COYO-
LA**, sylvicultrice, née à DAX (40100), le
28 février 1943, demeurant ensemble à
MOLIETS ET MAA (40660), Maison «Me-
niquet», 1240 route d'Azur, mariés à la
Mairie de RONCESVALLES (ESPAGNE), le
11 juin 1971, initialement sous le régime de
la séparation de biens convention-
nelle, aux termes de leur contrat de ma-
riage reçu par Me Alain PETGES, notaire
à CASTETS, le 09 juin 1971, ont procédé à
un changement de régime matrimonial
afin d'adopter le régime de la commu-
nauté universelle.

L'acte a été reçu par Me François
PETGES, notaire à CASTETS, le 18 avril
2023.

Les oppositions seront reçues en
l'étude de Me François PETGES, notaire
à CASTETS, où domicile a été élu à cet
effet, pendant un délai de trois mois à
compter de la date de parution du présent
journal, par lettre recommandée avec
demande d'avis de réception ou par acte
d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent
demander l'homologation du changement
de régime matrimonial auprès du juge aux
affaires familiales du tribunal judiciaire
compétent

Pour insertion conformément aux dis-
positions de l'article 1397 du Code civil
- Me François PETGES

L23AL02177



**PERSPECTIVES
NOTAIRES**



SARL PERSPECTIVES NOTAIRES
40700 HAGETMAU

CHANGEMENT DE RE- GIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Nicolas
ROBIN, Notaire à HAGETMAU (Landes),
CRPCEN 40039, le 27 avril 2023, a été
conclu le changement de régime mati-
rimonial portant adoption de la commu-
nauté universelle entre : Monsieur Thierry
Georges Robert OLIVIER, consultant
patrimoine, et Madame Annie Marcelle
Rolande FOUGERAIS, retraitée, demeu-
rant ensemble à TILH (40360) 50 chemin
du Pape . Monsieur est né à SAUMUR
(49400) le 12 décembre 1960, Madame
est née à SAINT-HILAIRE-SAINT-FLO-

RENT (49400) le 8 décembre 1959. Mariés
à la mairie de SAUMUR (49400) le 25 avril
1981 sous le régime de la communauté
d'acquêts à défaut de contrat de mariage
préalable. Ce régime matrimonial n'a pas
fait l'objet de modification. Les opposi-
tions des créanciers à ce changement, s'il
y a lieu, seront reçues dans les trois mois
de la présente insertion, en l'office nota-
rial où domicile a été élu à cet effet. Pour
insertion. Le notaire.

L23AL02201



**SARL Laure LARRAN
Olivier MAYSONNAVE et
Hélène MOUNAIX**
Notaires associés
168 route de Bayonne
Peyrehorade (Landes)

CHANGEMENT PARTIEL DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Me
Céline RIGAL-SABOURAULT, notaire à
PEYREHORADE (40300) 168 route de
Bayonne, le 2 mai 2023, Monsieur Jean-
Claude **DULUCQ**, Retraité, et Madame
Janine **LARROUQUERE**, Retraitee, de-
meurant ensemble à PEYREHORADE
(40300) 330 allée du Golf. Mariés à la mai-
rie de PORT-DE-LANNE (40300) le 27 avril
1974 sous le régime de la communauté
d'acquêts à défaut de contrat de mariage
préalable, ont décidé d'aménager leur
régime matrimonial en y adjoignant une
clause d'attribution intégrale de la commu-
nauté au survivant d'eux en cas de
dissolution du régime par le décès. Les
oppositions sont à adresser dans les trois
mois de la date de parution du présent
avis et devront être notifiées par lettre
recommandée avec demande d'avis de
réception ou par acte d'huissier de justice
à Maître Céline RIGAL-SABOURAULT,
notaire à PEYREHORADE (40300), 168
route de Bayonne.

Pour avis

L23AL02224

AUTRES ANNONCES



SCP DE JURE
Notaires Associés
670 route des Lacs
40410 Pissos

Insertion conforme à l'article 1378-1
du CPC :

Suite au décès à LA TESTE DE BUCH
(33260) le 19 novembre 2022 de Monsieur
Robert, Jean DUPIN né à PARIS (75010),
le 28 décembre 1929, Maître Laetitia EL-
BEL-AUZERO, Notaire associée, membre
de la Société Civile Professionnelle «DE
JURE» société titulaire d'un Office Notarial
dont le siège social est à PISSOS
(Landes), 670 Route des Lacs est chargée
du règlement de cette succession. Il est
précisé qu'il existe un testament contenant
un legs universel. Les oppositions
éventuelles seront reçues en l'étude du
notaire susnommé.

Pour avis.

L23AL02166

Prescripteur,
Une annonce à Paris, Marseille, Lyon,
Strasbourg, Lille, Nantes...
Ne cherchez plus un correspondant,

**LES ANNONCES
LANDAISES
se chargent de tout**

- un gain de temps,
- un seul interlocuteur,
- un meilleur service,
- une fiabilité de
notre correspondant,
- aucun surcoût.



PERSPECTIVES
NOTAIRES



SARL PERSPECTIVES NOTAIRES
40700 HAGETMAU

**AVIS DE SAISINE DE
LEGATAIRE UNIVERSEL
DE LAI D'OPPOSITION
ARTICLE 1007 DU CODE
CIVIL ARTICLE 1378-1
CODE DE PROCÉDURE
CIVILE LOI N°2016-
1547DU 28 NOVEMBRE
2016**

Suivant testament olographe en date du 25 octobre 2010, Monsieur Claude Michel COMET, en son vivant Retraité, demeurant à CAUPENNE (40250) 666 route de Gourgues. Né à MUGRON (40250), le 3 avril 1943. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à DAX (40100) (FRANCE), le 6 février 2023. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Thibault ARGUEIL, Notaire à HAGETMAU (Landes), le 14 avril 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Thibault ARGUEIL, notaire à HAGETMAU, référence CRPCEN : 40039, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DAX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. Pour avis. Le Notaire.

L23AL02192



PERSPECTIVES
NOTAIRES



SARL PERSPECTIVES NOTAIRES
40700 HAGETMAU

**AVIS DE SAISINE DE
LEGATAIRE UNIVERSEL
DE LAI D'OPPOSITION
ARTICLE 1007 DU CODE
CIVIL ARTICLE 1378-1
CODE DE PROCÉDURE
CIVILE LOI N°2016-
1547DU 28 NOVEMBRE
2016**

Suivant testament olographe en date du 14 décembre 2022, Madame Marie Claude JIMENEZ, en son vivant retraitée, demeurant à DAX (40100) route des Roches. Née à MISSON (40290), le 1er juillet 1949. Veuve de Monsieur Bernard Christian LEMBEZAT et non mariée. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à DAX (40100) (FRANCE), le 22 mars 2023. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Véronique POURTAU, Notaire à HAGETMAU (Landes), le 19 avril 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Véronique POURTAU, notaire à HAGETMAU, référence CRPCEN : 40039, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DAX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas

d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. Pour avis. Le notaire.

L23AL02195



PERSPECTIVES
NOTAIRES



SARL PERSPECTIVES NOTAIRES
40700 HAGETMAU

**AVIS DE SAISINE DE
LEGATAIRE UNIVERSEL
DE LAI D'OPPOSITION
ARTICLE 1007 DU CODE
CIVIL ARTICLE 1378-1
CODE DE PROCÉDURE
CIVILE LOI N°2016-
1547DU 28 NOVEMBRE
2016**

Suivant testament olographe en date du 26 septembre 2016, Mademoiselle Antoinette Fernande Jacqueline CAZENAIVE, en son vivant retraitée, demeurant à MONT-DE-MARSAN (40000) 4 rue Augustin. Née à MONSEGUR (40700), le 16 juillet 1927. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à MONT-DE-MARSAN (40000) (FRANCE), le 7 décembre 2022. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître ALAIN LABORDE, Notaire à HAGETMAU (Landes), le 19 avril 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Alain LABORDE, notaire à HAGETMAU, référence CRPCEN : 40039, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de MONT DE MARSAN de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. Pour avis. Le notaire

L23AL02197



PERSPECTIVES
NOTAIRES



SARL PERSPECTIVES NOTAIRES
40700 HAGETMAU

**AVIS DE SAISINE DE
LEGATAIRE UNIVERSEL
DE LAI D'OPPOSITION
ARTICLE 1007 DU CODE
CIVIL ARTICLE 1378-1
CODE DE PROCÉDURE
CIVILE LOI N°2016-
1547DU 28 NOVEMBRE
2016**

Suivant testament olographe en date du 8 octobre 2022, Madame Julia Yvonne CAMESCASSE, en son vivant retraitée, demeurant à SAINT CRICQ CHALOSSE (40700) 1804 route d'Hagetmau. Née à BRASSEMOUY (40300), le 21 septembre 1930. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à MONT-DE-MARSAN (40000) (FRANCE), le 20 octobre 2022. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Thibault ARGUEIL, Notaire à HAGETMAU (Landes), le 31 mars 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être for-

mée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Thibault ARGUEIL, notaire à HAGETMAU, référence CRPCEN : 40039, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de MONT DE MARSAN de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. Pour avis. Le notaire.

L23AL02199



PERSPECTIVES
NOTAIRES



SARL PERSPECTIVES NOTAIRES
40700 HAGETMAU

**AVIS DE SAISINE DE
LEGATAIRE UNIVERSEL
DE LAI D'OPPOSITION
ARTICLE 1007 DU CODE
CIVIL ARTICLE 1378-1
CODE DE PROCÉDURE
CIVILE LOI N°2016-
1547DU 28 NOVEMBRE
2016**

Suivant testament olographe en date du 9 octobre 2007, Monsieur André DUBAYLE, en son vivant retraité, demeurant à LOUER (40380) 503 route des genêts D'or. Né à LAUREDE (40250), le 30 janvier 1935. Veuf de Madame Marie Josette POMMIERS et non remarié. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à DAX (40100) (FRANCE), le 6 avril 2023. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Laure BERGES, Notaire à HAGETMAU (Landes), le 2 mai 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Laure BERGES, notaire à HAGETMAU, référence CRPCEN : 40039, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DAX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. Pour avis. Le notaire

L23AL02210

RECTIFICATIFS

SARL TRANSPORTS LAPEYRADE,
RCS DAX 340.727.916.

RECTIFICATIF à l'avis paru dans les
Annonces Landaises du 18/03/2023.

Par PV du 20/03/2023, les associés constatent une erreur matérielle dans le PV du 15/03/2023 concernant le numéro de la rue, et décident de corriger l'adresse du siège en : 484 rue Sud Landes, ZAC Sud Landes, 40300 HASTINGUES, à la place de 495.

L23AL02205

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONT-DE-MARSAN**

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 28 avril 2023)

JEBOUJI Hassan, 24 Place Aristide Briand, 40110 Morcenx-la-Nouvelle, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 828 129 726. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Octobre 2021, désignant liquidateur SELAS GUERIN ET ASSOCIEES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue DU 49EME - 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu

par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

2023_4002_392

SARL GASCOGN'AUTOMOBILES, Zone Artisanale Jeanticot, 40420 Labrit, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 834 798 266. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Juillet 2022, désignant liquidateur SELARL EKIP, prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis - 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

2023_4002_393

DENYS Thierry, 239 Rue des Hauts Fourneaux, 40210 Labouheyre, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 421 092 297. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2022, désignant liquidateur SELAS GUERIN ET ASSOCIEES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue DU 49EME - 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

2023_4002_394

SARL GASCOVOL, 524 Route de la Chalosse, 40500 Sarraziet, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 811 679 976. Commerce de gros (commerce interentreprises) de volailles et gibier. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023, désignant liquidateur SELARL EKIP, prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis - 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

2023_4002_397

GUILLOIN Franck, 48 rue FERNAND LEGER, 40000 Mont-de-Marsan. Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Décembre 2022, désignant liquidateur SELAS GUERIN ET ASSOCIEES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue DU 49EME - 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

2023_4002_398

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 28 avril 2023)

SARL WORLD FOOD CAFE, 11 Rue du Maréchal Bosquet, 40000 Mont-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 843 342 809. Débits de boissons. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023, désignant administrateur SELARL APEX A.J, prise en la personne de Me Julien ALLART 66, allée Marines - Espace Rivé Gauche - 64100 Bayonne avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL EKIP, prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis - 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4002_395

SARL LA POPOTERIE, 11 Rue du Maréchal Bosquet, 40000 Mont-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 815 067 905. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023, désignant administrateur SELARL APEX AJ, prise en la personne de Me Julien ALLART 66, allée Marines - Espace Rivé Gauche - 64100 Bayonne avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis - 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. 2023_4002_396

MODIFICATION DU PLAN DE REDRESSEMENT

(Jugement du 28 avril 2023)

SARL AUBERGE LANDAISE, 51 Place Pierre Dourthe, 40210 Lûe, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 823 477 096. Débits de boissons. Jugement modifiant le plan de redressement. 2023_4002_399

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 28 avril 2023)

SAS SOC TRANSEUROPEENNE DE VEHICULES (SOTEV), Lieu-Dit Monplaisir, 40700 Hagetmau, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 380 752 519. Commerce de gros (commerce interentreprises) de matériel agricole. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. 2023_4002_391

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DAX

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 03 mai 2023)

SARL ECONOMIE CONFORT SUD AQUITAINE (ECSA), 52 Allées Marines, 40400 Tartas, RCS Greffe de Dax 882 505 456. Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur EKIP' en la personne de Me François LEGRAND 6, place Saint-Vincent - BP 20085 - 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. 2023_4001_455

SAS LA M FACTORY, 320 Route de Puyoo, 40290 Ossages, RCS Greffe de Dax 909 167 751. Vente à distance sur catalogue général. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur Selas Guérin Et Associées En La Personne De Me Hélène Branchu Bord 2, rue du 49^{ème} Ri - BP 8278 - 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. 2023_4001_457

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 03 mai 2023)

SARL AD SENIORS LPB, 48 Allée des Pins Tranquilles, 40150 Soorts-Hossegor, RCS Greffe de Dax 809 677 966. Aide à domicile. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant mandataire judiciaire Selas Guérin Et Associées En La Personne De Me Hélène Branchu Bord 2, rue du 49^{ème} Ri - BP 8278 - 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. 2023_4001_456

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 03 mai 2023)

SARL MARIE ET CECILE LES FEES LOCALES, 67 Avenue Abel Guichemerre, 40150 Soorts-Hossegor, RCS Greffe de Dax 901 578 674. Commerce d'alimentation générale. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. 2023_4001_458

SAS LA MADRILLETTE, 2 Impasse de la Sarriette, 40230 Saubion, RCS Greffe de Dax 897 818 985. Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. 2023_4001_459

SARLU COMET MOTOCULTURE, 248 Avenue du Général Leclerc, 40400 Tartas, RCS Greffe de Dax 499 108 595. Réparation de machines et équipements mécaniques. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. 2023_4001_460

SAS ADEMAS, 36 rue Arnaud Detroyat, 64100 Bayonne, 794 925 404 RCS BAYONNE. Autres enseignements. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. 2023_4001_461

MANDATAIRES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES



Les candidats intéressés sont invités à se manifester auprès de :

SELARL FHB
Me Sylvain HUSTAIX
Administrateurs
Judiciaires Associés
34 rue Victor Hugo
33500 Libourne
www.fhb.eu

e-mails :
lea.demeaux@fbx.eu
karine.couteau@fbx.eu

RECHERCHE DE REPRENEURS OU D'INVESTISSEURS

Hélène Bourbouloux | Jean-François Blanc | Gaël Couturier | Cécile Dür | Nathalie Leboucher | Sylvain Hustaix | Benjamin Tamboise | Charlotte Fort | Alicia Alves | Eric Samson | Théophile Fornacciari

SAS FRUITS ROUGES DU PERIGORD Commercialisation de fraises, petits fruits rouges et fruits à coque

Redressement judiciaire du 03/05/2023

- Activité : Société spécialisée dans l'achat, le tri/conditionnement et la commercialisation de fraises, petits fruits rouges, fruits à coque et châtaignes
- Lieu : La Chune - 24540 CAPDROT
- Chiffre d'affaires au 31/12/2021 (exercice clos) : 28 066 252 €
- Effectif total : 80 ETP - dont la moitié de contrats saisonniers

La date limite de dépôt des offres de reprise est fixée au 26/05/2023 à 12h00.

L'accès à une data room électronique sera autorisé après régularisation d'un engagement de confidentialité et une présentation succincte du candidat.



POUR RECEVOIR
LE SERVICE REGULIER DE
NOTRE JOURNAL

ABONNEZ-VOUS !

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 58 45 03 03

CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM

TENDANCES BOURSE



**SÉBASTIEN
HÉNIN**

Directeur de la Gestion Privée
Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 383,20	0,8%	14,0%	14,9%	7 577,00	6 594,57	France
SBF 120	5 627,00	0,7%	13,1%	12,8%	5 764,67	5 063,88	France
EURO STOXX 50	4 294,85	-0,5%	13,2%	15,1%	4 408,59	3 856,09	Europe
S&P 500	4 095,21	-0,3%	6,7%	-1,4%	4 179,76	3 808,10	USA
NASDAQ 100	13 074,71	-0,8%	19,5%	0,0%	13 245,99	10 741,22	USA
FOOTSIE 100	7 773,03	1,9%	4,3%	3,0%	8 014,31	7 335,40	Royaume-Uni
DAX 30	15 726,94	0,6%	13,0%	12,8%	15 922,38	14 069,26	Allemagne
SMI	11 423,33	2,9%	6,5%	-4,6%	11 513,12	10 516,40	Suisse
NIKKEI	29 157,95	4,0%	11,7%	8,7%	29 157,95	25 716,86	Japon
SSE COMPOSITE	3 323,28	1,5%	7,6%	9,1%	3 393,33	3 089,26	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Rendement 2022
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AE LIS FARMA	14,10	-0,1%	4,1%	4,1%	14,28	13,54	-
AIR MARINE	1,07	0,0%	0,0%	-33,1%	1,07	1,07	-
ASHLER ET MANSON	3,46	-3,9%	-23,8%	44,2%	4,58	3,40	0,9%
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	0,0%	3,78	3,78	-
CERINNOV GROUP	2,66	29,8%	133,7%	101,8%	2,93	1,12	-
CHEOPS TECHNOLOGY	65,00	0,0%	11,1%	-16,7%	66,50	54,00	2,3%
DOCK.PETR.AMBES AM	488,00	2,5%	3,0%	0,0%	490,00	458,00	6,8%
EAUX DE ROYAN	85,00	11,1%	3,0%	-8,6%	85,00	76,50	7,5%
EUROPLASMA	0,37	-49,0%	-47,0%	-99,8%	2,38	0,32	-
FERMENTALG	0,91	-20,3%	-40,6%	-67,1%	1,66	0,91	-
GASCOGNE	4,09	0,2%	-8,5%	13,6%	4,48	4,02	-
GPE BERKEM	5,06	-17,3%	4,5%	-45,6%	7,12	4,95	1,2%
GPE PAROT (AUTO)	1,90	-1,3%	-11,2%	-20,5%	2,21	1,79	-
HYDROGENE DE FRANCE	15,00	-12,1%	-28,2%	-47,5%	22,70	13,86	-
HUNYVERS	13,00	2,8%	9,7%	8,6%	14,85	11,90	-
I.CERAM	9,00	-2,6%	-11,8%	-38,4%	13,95	8,40	-
I2S	6,15	-3,9%	0,8%	11,8%	6,45	5,85	1,1%
IMMERSION	2,90	-21,8%	13,3%	-52,5%	4,60	2,75	-
IMPLANET	0,18	5,8%	9,3%	-23,2%	0,26	0,17	-
KLARSEN DATA	2,53	-16,9%	64,3%	12,7%	3,13	1,47	-
LECTRA	28,80	-20,8%	-18,2%	-24,9%	40,70	28,80	1,7%
LEGRAND	85,36	1,5%	14,1%	2,6%	89,52	75,22	2,2%
MULTIMICROCLOUD	0,19	-45,7%	-52,5%	-67,2%	0,44	0,19	-
O SORBET D'AMOUR	2,44	0,0%	101,7%	15,1%	2,46	1,20	-
OENEO	14,40	4,3%	2,9%	1,4%	15,50	12,85	2,1%
POUJOLAT	22,80	-8,8%	-18,0%	6,7%	32,60	22,80	1,0%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	31,9%	430,00	428,00	3,4%
UV GERMI	4,91	15,4%	48,8%	16,4%	4,91	3,40	-
VALBIOTIS	3,20	-19,8%	-11,1%	-53,5%	4,44	3,00	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : **05 56 81 17 22**
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

LE RETOUR DES PEDRAZA DE YELTES À DAX

Après une année d'absence, les emblématiques toros de Pedraza de Yeltes fouleront à nouveau le sable des arènes de Dax, lors de la feria 2023. Sensations fortes garanties.

Par Hubert RAFFINI

Is sont 12 toros, fiers et magnifiques, à profiter pour quelques mois encore des immenses espaces d'herbe et de chênes verts de la région du Campo Charro, près de Salamanca, au cœur de la province espagnole du même nom. Chaque jour, José Ignacio Sánchez, ancien torero et ganadero de l'élevage, propriété des frères Luis et José Ignacio Uranga, veille sur eux. Régime alimentaire équilibré, défini par un diététicien, séances de torodrome pour raffermir les jarrets. En août, ils seront au top de leur forme et six d'entre eux, choisis par la commission taurine de Dax, présidée par Éric Darrière, prendront la direction de la cité thermale pour défendre la réputation de leur fer. Les amateurs attendent des piques homériques. La carrosserie est impressionnante, « castaño » (châtaigne) ou noire, les cornes touchent le ciel, mais personne ne peut affirmer que le moteur ira vrombissant tout au long de la lidia (combat).

ÉLEVAGE EMBLÉMATIQUE

L'histoire d'amour entre les Pedraza et Dax a commencé en 2014, quand la commission taurine de l'époque, présidée par Jacques Pene, a décidé d'offrir à ce dernier-né des élevages espagnols leur présentation en France. Les aficionados ont encore en mémoire cette après-midi exceptionnelle où, à quatre reprises, le toro Miralto parti des corales avait fait trembler la terre, secoué la monture du picador Tito Sandoval et fait vibrer les spectateurs. Épique. À huit reprises d'affilée, l'élevage des frères Uranga a été à l'affiche des ferias en blanc et rouge. Chaque fois, les congé-



nères ont écrit quelques-unes des plus belles pages de la tauromachie dacquoise, mais en 2021, la devise blanche et verte n'a pas été au mieux de sa forme et l'année suivante les cartels se sont faits sans elle, au grand dam de quelques-uns. Cette année, l'élevage emblématique, signe donc son retour. Les aficionados ne manqueront certainement pas ce rendez-vous avec les charges puissantes et nobles, les piques spectaculaires et les faenas vibrantes. Et quand les « Pedraza » entreront dans le ruedo (arène), bon nombre d'aficionados auront une pensée pour Christian, un passionné de toros qui a voulu que ses cendres soient dispersées au pied d'un encina (chêne vert), au beau milieu de la terre des toros braves du Campo Charro dans la finca Uranga.